

Directeurs-Gérants :
F. DE RODAYS | **A. PÉRIER**
 Rédacteur en chef. | Administrateur.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
Gaston CALMETTE

TÉLÉPHONE | 102.46 Rédaction
 | 102.47 Administration

ANNONCES ET RÉCLAMES
 Agence P. DOLLINGEN, 16, rue Grange-Batelière

LE FIGARO

H. DE VILLEMESANT
 Fondateur

RÉDACTION
 ADMINISTRATION — PUBLICITÉ
 26, Rue Drouot, 26 — PARIS

ABONNEMENT

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Seine, Seine-et-Oise.	15	30	60
Départements....	18 75	37 50	75
Union Postale....	21 50	43	86

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

FIGURES QUI PASSENT

M. CONSTANS

Entre autre surnoms injurieux, M. Constans a reçu de ses adversaires politiques celui de « Vieux Forban ». Ses amis le lui donnent aussi, après boire, en manière de badinage. Il se l'applique parfois à lui-même; et l'on ne sait si c'est, de sa part, ironie, orgueil ou humilité... Reste l'opinion publique... Elle est indécise, et tiraillée, en ce qui concerne cet homme d'Etat, entre des sentiments opposés. Elle admire ses talents et se méfie un peu de son caractère. Et, selon les circonstances, elle lui est sympathique ou rigoureuse. Si rien ne menace sa tranquillité elle le tient à distance, mais se rapproche de lui dès que les affaires lui paraissent devoir s'embrouiller. Remarquez que l'image de M. Constans est tout de suite évoquée aux heures dangereuses et dans les moments de crise. On dit : « Il n'y a que Constans pour nous tirer de là », comme on dirait : « Il faut se résoudre à user des grands moyens. »

Ce rôle de *Deus ex machina* serait fort glorieux, s'il ne comportait un soupçon d'inquiétude. Il ne semble pas que cette nuance altère la sérénité de M. Constans. Il passe dans la vie le sourire aux lèvres, aimable, fin, séduisant. Sous sa jovialité se dissimulent des trésors de prudence et de sagesse pratique. C'est un petit-fils du Béarnais...

Pékin préparer la signature d'un important traité de commerce; sans attendre son retour, on le nomme gouverneur de l'Indo-Chine. En même temps que la dépeche officielle lui annonçait cette élévation, il en recevait une autre qui lui apportait les félicitations personnelles du général Boulanger. Ainsi commença, par un acte de civilité, le drame qui se joua entre ces deux hommes et qui devait avoir un dénouement si tragique.

M. Constans a bien voulu m'en confier les péripéties, dont quelques-unes sont ignorées. Je vais reproduire, aussi fidèlement que possible, son récit. Mais je ne pourrai rendre l'accent dont il l'a assaisonné, son flegme, son sang-froid, l'éclair malicieux qui s'échappait de sa paupière à demi close, le ton tour à tour grognard, familier, et brusquement sérieux, et presque brutal de son discours, passant sans transition de l'enjouement à la force, singulier amalgame de galéjade et d'autorité. Et je ne rendrai pas non plus l'indolence de son geste... L'ambassadeur était assis devant son bureau et roulait dans ses doigts une cigarette, dont il tirait de lentes bouffées et qu'il portait mollement à ses lèvres. Point de hâte, ni de fébrilité dans ces mouvements, une grâce aisée et souple d'escamoteur. Tandis qu'il parlait, de petits paquets de cendre tombaient, sans qu'il y prit garde, sur son gilet et s'y écrasaient. De même M. Constans accueillait-il, avec indifférence, les outrages qui lui sont versés quotidiennement par ses ennemis de la presse.

Il y avait rencontré Boulanger longtemps avant le boulangisme. Il l'avait connu colonel, directeur de l'infanterie, général de brigade. Quand il fut chargé en 1885 de former un cabinet, il lui fit des ouvertures. Boulanger, qui se trouvait en Tunisie, n'hésita pas à l'accueillir; il répondit aussitôt, avec une emphase un peu théâtrale, que « son dévouement appartenait à la France ». La combinaison échoua. Boulanger resta à Tunis, mais il garda à M. Constans une secrète gratitude de ses dispositions bienveillantes, et saisit toutes les occasions de lui le témoigner. M. Constans, revenant, en 1888, de Cochinchine, n'avait pas eu le temps de débarquer qu'une lettre du général lui arrivait, gonflée de souhaits de bienvenue. Le lendemain matin, M. Laguerre sollicitait une audience de M. le gouverneur. Cette visite hâtive lui donna à réfléchir. M. Constans n'ignorait pas qu'une campagne plébiscitaire bouleversait le pays, mais il n'en soupçonnait ni la violence ni l'objet véritable. Il étudia la situation, il se réserva. Nul ne put se flatter de pénétrer les pensées qui hantaient, à ce moment, son esprit. Il vit le vent grossir, se déchaîner, souffler en tempête.

Le soir du 27 janvier, il prit sa canne, son chapeau et alla se joindre aux ouvriers et aux bourgeois qui acclamaient, devant le café Durand, l'Élu de Paris. Il voulut percevoir directement les sensations de la foule. Il lui parut qu'elle était tout acquise au général. Il s'approcha d'un officier de paix, et, lui désignant d'un clin d'œil le chemin de l'Élysée :

— S'il va de ce côté, l'arrêterez-vous ?
 L'homme de la police répondit :
 — J'ordonnerai... mais je doute qu'on obéisse.

Et, montrant les brigadiers qui s'écheonnaient dans la rue Royale, il ajouta :
 — Je suis à peu près sûr du premier, beaucoup moins du second et pas du tout du troisième !

Il conclut en plaisantant :
 — Le général n'a qu'à se présenter. Il entrera comme dans du beurre !

M. Constans regagna la place de la Madeleine et attendit. La surexcitation croissait, l'atmosphère était saturée d'électricité, tous les nerfs étaient tendus. Chacun sentait confusément qu'un grand événement se préparait. A cet instant, les flots tumultueux s'écartèrent et livrèrent passage à Boulanger. Il atteignit un landau qui stationnait auprès de l'église et qui s'éleva, suivi de vivats enthousiastes, dans la direction de Neuilly. Le pseudo-dictateur désirait qu'un baiser de l'Amie terminât cette journée triomphale... M. Constans entra paisiblement chez lui. Il était dès lors en mesure d'asseoir son jugement sur la valeur de l'aventurier et les conséquences de l'aventure. Ce jugement était plutôt dédaigneux. M. Constans songeait (du moins je le présume) :

— L'homme qui ne sait pas profiter de telles aubaines n'est pas digne qu'on s'attache à sa personne. Si j'avais été parmi ceux qui le conseillent, je l'eusse conduit, de gré ou de force, chez le Président de la République, et il eût couché dans son lit !

Il songeait encore :
 — Ces soldats sont... naïfs comme leurs sabres ! Sitôt qu'on les détourne de leur milieu naturel, ils sont incapables d'un acte d'audace et d'initiative civique. Ce n'est pas le coup d'Etat qui les effraye, mais ils en appréhendent les suites. Ils ne se doutent pas qu'il y a un bureau télégraphique central qui arrête les nouvelles, des prisons où l'on précipite les législateurs récalcitrants, et que, dans une nation fortement centralisée, le nombre s'incline devant le fait accompli. Nous devons nous réjouir de cette timidité honorable, qui sauve d'un grand péril nos institutions !...

Ces réflexions s'agitaient le 27 janvier dans le cerveau de M. Constans. Au mois de février, il était ministre. Au mois d'avril, Boulanger était en fuite, et le « parti national » décapité.

A Travers Paris

On sait que le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts est le seul qui n'ait pas encore fait paraître ses décorations du 1^{er} janvier.

Le mouvement avait été retardé par suite du petit nombre des croix mises à la disposition de ce département ministériel. Il était, en effet, impossible à M. Leygues de faire, avec un aussi faible contingent, une répartition équitable entre les services si nombreux et si divers qui sont sous sa dépendance.

Le Conseil des ministres, saisi de la question, a dû reconnaître la légitimité des réclamations du ministre de l'instruction publique, et trois ou quatre croix supplémentaires ont été mises à la disposition de M. Leygues, sur le contingent, non encore épuisé, des autres ministères.

Dans ces conditions, le ministre de l'instruction publique a pu, tout en étant forcé de sacrifier des candidats très méritants, venir à bout de son mouvement, qui a été envoyé hier à la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Le Conseil de l'Ordre doit se réunir aujourd'hui ou demain pour examiner les dossiers, et les décrets de nomination pourront paraître samedi ou dimanche au *Journal officiel*.

On cite parmi les nouveaux officiers M. Gailhard, directeur de l'Opéra, et parmi les nouveaux chevaliers MM. François de Curel, Georges d'Espagnès et Courtelaine.

Le mouvement des palmes académiques paraîtra immédiatement après.

Échos

La Température

Le vent souffle toujours avec force du Sud-Ouest, sur nos côtes de la Manche où la mer est houleuse devant Calais, Boulogne et Le Havre; sur l'Océan la mer est très agitée; en somme, une nouvelle bourrasque nous menace. La baisse barométrique est depuis hier très sensible. Quant à la température, également en baisse, elle n'a pas dépassé 8° au-dessus pendant la journée; on notait 11° à Biarritz, 15° à Alger et 11° au-dessous de zéro à Moscou. La pluie est tombée hier à Paris pendant toute la journée; ces averse restées probables; le soir le thermomètre était à 8° et le baromètre, à 751^{mm} pendant le jour, indiquait 749^{mm} vers onze heures.

Monte-Carlo. — Thermomètre, à huit heures 10°, à midi 12°; pluie.

DÉFENSE PAR SON PÈRE

Le respectable M. Wallon a profité du privilège fugitif qui lui conféra, mardi dernier, son âge pour défendre solennellement, du haut du fauteuil présidentiel du Sénat, la Constitution dont il est le père et qui nous divise le moins puisqu'elle nous réunit tous dans le désir d'en sortir.

« Vous prétendez, a dit ce vénérable sachez, que la Constitution est insuffisante, qu'elle n'a pas assez puissamment le pouvoir exécutif. C'est un erreur. Le pouvoir exécutif est armé, s'il ne se sert pas de ses armes, c'est sa faute et ce n'est pas la faute de la Constitution. Essayez de l'appliquer et vous verrez qu'elle vous fournira toutes les armes défensives qui vous paraissent devenues nécessaires contre les empiétements du pouvoir législatif. »

Il est parfaitement exact que la Constitution actuelle laisse le Président de la République libre de choisir ses ministres en dehors du Parlement et lui donne la latitude de provoquer, de la part des Chambres, une nouvelle délibération sur un projet de loi qui lui paraîtrait dangereux, ce qui, en fait, équivaut presque au droit de veto, étant admis que le Président ne pourrait se servir de son droit que s'il était d'accord avec l'opinion publique.

Mais M. Wallon n'a peut-être pas réfléchi que le mode même de nomination du Président, lui interdit de se servir de ses armes constitutionnelles contre les Chambres. D'une part, en effet, les Chambres nomment le Président. D'autre part, elles ont mille moyens de l'accuser à une démission, ou l'ont vu par l'exemple de M. Grévy. Dans ces conditions, jamais un Président de la République n'essayera de résister au Parlement et le Parlement exercera toujours non seulement le contrôle, mais aussi le pouvoir réel par l'intermédiaire des ministres, qui sont dans la main des députés, lesquels sont dans les pattes des marchands de vin.

Les césariens ont un remède tout indiqué à ce mal constitutionnel : la nomination du Président par le peuple, par le suffrage universel direct. Seulement le système aboutit forcément à un empereur, car un homme qui représente à lui seul sept ou huit millions d'électeurs est fatalement le maître de ceux qui n'en représentent qu'une ou deux dizaines de mille. Alors ce n'est pas le pouvoir exécutif qui est sacrifié, c'est le pouvoir législatif.

Il faudrait donc trouver une combinaison, imitée de l'Amérique, dans laquelle les électeurs présidentiels ne seraient pas les membres du Parlement, et avec laquelle le Président français, indépendant des Chambres, pourrait exercer quelques-uns de ces droits qui donnent au Président américain une influence en réalité plus directe que celle d'un monarque constitutionnel.

Nous aurons beaucoup de peine à nous faire à ce système, parce que chez nous tout le monde considère la République comme l'absence de tout gouvernement. Je reconnais que pour l'instant elle réalise cet idéal. Toute la question est de savoir si cette situation peut se prolonger très longtemps, et ce qu'il faudra

Le Masque de Fer

M. de Marcère et la Revision

Monsieur le Rédacteur en chef, A la suite du compte rendu de la séance du Sénat, tout rempli de l'allocation de M. Wallon, vous ajoutez ces mots : *C'est M. Wallon qui ne dira rien, mais c'est M. de Marcère qui ne sera pas content.*

Pourquoi donc ne serais-je pas content ? M. Wallon, en consacrant son allocation solennelle à l'idée émise par M. Ch. Benoist et par moi, donne à notre initiative une importance considérable et qui est en rapport, sans qu'il faille vous sans doute, avec une idée très générale. Il constate que la Constitution n'a pas été appliquée, et que c'est de là que vient le mal. Il voudrait que l'expérience en fût tentée une bonne fois. Mais, hélas ! ajoutait-il, je le crains bien, c'est bien moins elle encore que nos habitudes et notre esprit qu'il y aurait à réformer. Et il termine en faisant des vœux pour le bonheur de la France.

Tout cela n'indique pas que, même aux yeux de notre vénérable doyen, tout aille pour le mieux. Il en convient même; seulement, ce qu'il appelle un *malaise* est pour beaucoup de gens un état de choses intolérable, source d'abus sans nombre et de périls très graves, dont on ne voit ni la fin ni le remède, dans la situation actuelle.

Que vaut-il mieux ? De rien faire en se payant de vœux et de mots; ou d'offrir au pays lui-même un moyen de sortir de la mauvaie voie où il est engagé, et d'organiser un régime qui soit vraiment un gouvernement ?

M. Wallon propose au monde politique de se convertir. Grand bien lui fasse ! et s'il peut opérer ce miracle, il aura rendu au pays un service sans égal, pour lequel je ne serai pas le dernier à lui avoir la plus vive et la plus sincère reconnaissance. M. P. B. constate même que le Sénat, par ses approbations, ses *sourires* et ses *applaudissements* semble être déjà sur le chemin de Damas. Pourquoi donc ne serais-je pas content ?

VEUILLEZ, ETC.

DE MARCÈRE.

INSTANTANÉ

M. MAZEAU

Arrive, comme un *Deus ex machina*, pour prendre la présidence de la Chambre criminelle. Pourvu, Seigneur, qu'on ne le suspecte pas à son tour, car il ne pourrait être présidé par personne ! Il n'y a pas plus haut que lui dans l'échelle judiciaire. Il est le premier magistrat de France. On pourrait l'appeler : « Monsieur le Premier des Premiers » !

Soixante-treize ans. Fut, de 1857 à 1880, avocat à la Cour de cassation. Ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Carrière très brillante, à la fois dans la politique et dans la magistrature. Elu député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale de 1871 et à la Chambre de 1876. Nommé sénateur en 1876. Secrétaire du Sénat de 1879 à 1882.

Conseiller à la Cour de cassation en 1882. Démissionnaire en 1885. Réélu sénateur le même année. Ministre de la justice dans le cabinet Rouvier, en mai 1887. De nouveau réélu sénateur en 1894, et premier président de la Cour de cassation depuis le 2 mai 1890. Républicain de la veille, très mêlé au mouvement d'opposition de la fin de l'Empire. Compatriote du regrettable président Carnot, avec qui il était très lié, et qui l'a toujours patronné dans sa carrière. Mais il est juste de dire que M. Mazeau avait des titres personnels très sérieux. A toujours collaboré, en effet, à de très importantes publications juridiques, et il tient son autorité de sa connaissance approfondie du droit au moins autant que de ses hautes fonctions.

Figure rasée, large, épanouie, telle qu'on en prêtait aux pères nobles dans l'ancien répertoire. L'œil est vif et malicieux, un œil de Bourguignon. M. Mazeau est un homme aimable, qui ne déteste pas, à l'occasion, le mot pour rire. Il fait bien, de temps en temps, dépouiller la robe et la toge !

Grand officier de la Légion d'honneur.

Hors Paris

M. Casimir-Perier présidera ce soir

Si la saison hivernale avait été retardée par la clémence de la température, par contre les arrivages, depuis quelques jours, sont de plus en plus importants. Tous les trains de Paris et de Calais arrivent bondés de voyageurs, et tous trouvent au bord de la Méditerranée un bon soleil et de tièdes brises qui, bien vite, feront disparaître les vestiges des influenza actuelles si nombreuses dans les pays du Nord.

Parmi les dernières arrivées à Monte-Carlo, citons : Mrs Keep, de Londres, Mme Gall, de Vienne; C. D. Hall, de Londres; baron Louis de Meyer, de

Drederick

Drederick, marquis de S. Elia; comte Mazzanti; M. Hudson; M. et Mme Ewenn; M. Bloch; MM. Rowinor, Wilkinson, Stuart Van Sanghendonck; Mr et Mrs Roland Brown; Captain Warden, de Londres, etc.

Nouvelles à la Main

Nos enfants.
 — Pauline, qu'as-tu fait de ta poupée ?
 — Maman, je l'ai perdue.
 — Par exemple !
 — Oh ! mais, je sais où elle est... Je l'ai perdue exprès, pour avoir le plaisir de la retrouver !

Dans le monde où l'on tripoie.
 — Palanquin est décidément un monsieur à ne pas fréquenter. On m'a raconté sur lui des histoires fort peu édifiantes.
 — Vraiment ?... Vous faites bien de me dire cela ; je ne lui rendrai pas l'argent qu'il m'a prêté !

Le Masque de Fer

M. de Marcère et la Revision

Monsieur le Rédacteur en chef, A la suite du compte rendu de la séance du Sénat, tout rempli de l'allocation de M. Wallon, vous ajoutez ces mots : *C'est M. Wallon qui ne dira rien, mais c'est M. de Marcère qui ne sera pas content.*

Pourquoi donc ne serais-je pas content ? M. Wallon, en consacrant son allocation solennelle à l'idée émise par M. Ch. Benoist et par moi, donne à notre initiative une importance considérable et qui est en rapport, sans qu'il faille vous sans doute, avec une idée très générale. Il constate que la Constitution n'a pas été appliquée, et que c'est de là que vient le mal. Il voudrait que l'expérience en fût tentée une bonne fois. Mais, hélas ! ajoutait-il, je le crains bien, c'est bien moins elle encore que nos habitudes et notre esprit qu'il y aurait à réformer. Et il termine en faisant des vœux pour le bonheur de la France.

Tout cela n'indique pas que, même aux yeux de notre vénérable doyen, tout aille pour le mieux. Il en convient même; seulement, ce qu'il appelle un *malaise* est pour beaucoup de gens un état de choses intolérable, source d'abus sans nombre et de périls très graves, dont on ne voit ni la fin ni le remède, dans la situation actuelle.

Que vaut-il mieux ? De rien faire en se payant de vœux et de mots; ou d'offrir au pays lui-même un moyen de sortir de la mauvaie voie où il est engagé, et d'organiser un régime qui soit vraiment un gouvernement ?

M. Wallon propose au monde politique de se convertir. Grand bien lui fasse ! et s'il peut opérer ce miracle, il aura rendu au pays un service sans égal, pour lequel je ne serai pas le dernier à lui avoir la plus vive et la plus sincère reconnaissance. M. P. B. constate même que le Sénat, par ses approbations, ses *sourires* et ses *applaudissements* semble être déjà sur le chemin de Damas. Pourquoi donc ne serais-je pas content ?

VEUILLEZ, ETC.

DE MARCÈRE.

LA LIGUE DES CONTRIBUABLES

Une foule énorme. Une salle bondée dès huit heures du soir, et à l'instant où s'ouvre la séance — entourant un millier de spectateurs assis, — plus de trois cents personnes debout aux embrasures des portes ou dans les couloirs.

C'est que depuis quinze jours l'idée, la bonne et féconde idée, a fait son chemin, et rallié autour de son éloquent promoteur bien des partisans.

Lorsque, pour la première fois, M. Jules Roche convoqua en cet hôtel des Ingénieurs civils les hommes de bonne volonté que séduisait le projet de syndiquer, en quelque sorte, contre l'abus de l'impôt, les résistances de ceux qui le payent, beaucoup hésitaient encore, — rendus sceptiques par l'innanité des résultats obtenus jusqu'ici.

Mais les hésitations n'ont pas été de longue durée. La Ligue a eu vite fait de montrer qu'elle voulait et pouvait vivre, et l'énergie de son premier cri d'appel a donné du courage aux plus timides. Six cents personnes applaudissaient M. Jules Roche il y a quinze jours; douze cents l'ont acclamé hier soir.

Notre éminent collaborateur est entouré, en montant à l'éstrade, d'un groupe d'amis dont plusieurs l'assistaient déjà le soir où la Ligue des contribuables fut fondée :

M. le docteur Pozzi, sénateur; M. A. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut; MM. Aynard, comte de Saint-Quentin, Beauregard, Fleury-Ravarin, d'Agoult, Dulau, Motte, A. Lannes de Montebello.

Il rappelle l'objet de l'œuvre instituée.

La Ligue des contribuables que vous avez fondée est une entreprise d'éducation civique. Vous la mènerez à bien, messieurs, parce que c'est votre intérêt, et aussi parce que c'est votre devoir.

Vous travaillez vous-mêmes à votre salut, — librement, en vous rappelant que les peuples qui ne savent pas vivre de la liberté en meurent.

Mais ce n'est pas tout d'avoir conçu le moyen d'organiser, chez nous, le salut; il s'agit à présent de mettre en œuvre cette conception.

Dans une heure, dit M. Jules Roche, notre Ligue aura ses statuts. Elle sera une personne

vivante; dès demain, elle sera une personne agissante.

Comment agira-t-elle? L'orateur l'indiqua en termes excellents et de la façon la plus nette :

Aujourd'hui, demain et toujours, la Ligue veut être et demeurer absolument étrangère à toute question politique et religieuse, ou de doctrine économique; elle ralliera les citoyens sur le terrain d'une opinion unique: l'opinion du contribuable qui va porter son argent chez le percepteur.

Rires et applaudissements prolongés. M. Jules Roche précise le programme d'action projeté :

La Ligue fera circuler des listes d'adhésions; elle instituera des conférences, et la première de ces conférences sera donnée à Lyon, le 20 de ce mois, par M. Beauregard.

Puis le pétitionnement s'organisa.

Vous voyez, continue l'orateur, que nous ne faisons point mystère de nos intentions; il n'y a pas chez nous de « collets noirs », et nous conspirons à la lumière du jour. Nous pétitionnerons donc. Et l'objet de ce pétitionnement sera simple: nous demanderons au Parlement de faire, lui aussi, non pas au nuit (je n'ai pas beaucoup de sens de nuit!) mais sa « journée du 4 août »; nous lui demandons de consentir au sacrifice de son droit d'initiative en matière de crédits...

Ce droit est « constitutionnel », messieurs, j'en demeure d'accord; mais me permettra-t-on de dire qu'il me semble en contradiction à la fois avec la raison d'être philosophique et avec la genèse historique de toute représentation nationale?

Les premiers bourgeois, qui vinrent chez nous apporter au « prince » les doléances du peuple ne songèrent point à lui proposer des moyens supplémentaires de dépenser leur argent; c'est au contraire contre l'abus ruineux de certaines dépenses que leur résistance s'organisa. Or cela, messieurs, c'est la vraie tradition parlementaire. Les Parlements doivent être avares. C'est une partie de leur raison d'être, et leur première fonction.

Ceux qui pensent ainsi, à la Chambre même, affirment l'orateur, sont déjà plus nombreux qu'on ne pense; il faut qu'ils y soient tôt ou tard la majorité, et la Ligue les y aidera.

M. Jules Roche demande donc aux membres présents d'assurer par leur confiance la plus grande liberté d'action possible à ceux qui la dirigeront.

Vous nous permettez, n'est-ce pas, d'être un peu dictateurs; nous n'en abusons pas. Mais si, à nos quelques modifications de détail nous semblait devoir être apportées à vos statuts, si l'adjonction d'un vice-président, par exemple, à votre bureau, ou de quelques membres à votre Conseil général nous semblait nécessaire, nous vous demandons de ne pas nous obliger — dans l'intérêt même de votre tranquillité — à convoquer une Constituante pour cela!

D'unanimes applaudissements répondent à ces déclarations, et la discussion s'engage.

Elle ne dure pas longtemps. Cinq ou six personnes présentes, sur le fonctionnement futur de la Ligue, son programme, son mode d'action ou sa composition, de courtoises observations auxquelles M. Jules Roche répond en peu de mots, ou demandent des éclaircissements qui leur sont aussitôt fournis.

Après quoi, lecture est donnée des statuts projetés; l'exposé des motifs qui les précède mérito, lui aussi, d'être reproduit en entier.

Les soussignés, Considérant qu'il résulte des documents produits par le ministère des finances lui-même, à l'occasion du budget de 1899, que le total des dépenses ordinaires, qui montait à 2,633 millions en 1874, après la liquidation des conséquences de la guerre de 1870-1871, s'éleva aujourd'hui au moins à 3,475 millions, soit une augmentation de 882 millions par an dans la charge actuelle des contribuables, correspondant à une progression moyenne de 34 millions par année;

Considérant que si, sans s'arrêter aux chiffres apparents, on analyse le fond des choses, il est aisé de voir que cette progression va en augmentant; qu'elle est au moins de 45 millions par an depuis 1893 et menace de s'élever beaucoup plus haut;

Considérant que le total des charges nettes de la Dette publique s'élevait, en 1874, à 965 millions; que, depuis lors, trois conversions de la rente ont diminué d'une somme de 408 millions par an les intérêts de la Dette consolidée; que les charges nettes de la Dette publique devraient donc être diminuées aujourd'hui au moins de ces 408 millions et par conséquent réduites à 557 millions par an, même en l'absence de tout amortissement;

Considérant que, tout au contraire, ces charges nettes s'élevaient aujourd'hui à 4,552 millions pour l'année 1899 — soit une augmentation de près de 300 millions par an (exactement 20%) dans les charges imposées aux contribuables pour le seul service de la Dette publique;

Considérant que les rapports généraux du budget sont unanimes à signaler les périls d'une telle situation et en attribuent la principale cause aux propositions et aux décisions émanant de l'initiative parlementaire;

Considérant, notamment, au point de vue des conditions du travail national et des conditions où se trouveraient, en cas de guerre, pour les besoins de la défense nationale, le Trésor et le crédit public, — qu'il y a urgence à mettre fin à cette situation, en arrêtant immédiatement l'augmentation des dépenses et en adoptant une politique rigoureuse d'économies;

Ont résolu de faire appel à l'initiative des citoyens, devenue le seul instrument de salut possible, et de réunir les contribuables en un véritable et nécessaire syndicat de défense, organisée conformément aux statuts suivants:

ARTICLE PREMIER

Il est formé, en dehors de toute question politique ou religieuse, et en dehors également de toute question de libre-échange et de protection, une Ligue des contribuables.

Elle a pour objets: 1° D'obtenir que la Chambre des députés, dont la mission est de défendre les deniers des contribuables, supprime — ainsi que l'a fait la Chambre des communes en Angleterre — l'initiative parlementaire en matière d'augmentation de crédits, ou de création directe ou indirecte de dépense nouvelle;

2° D'obtenir, dans le domaine des dépenses, des économies, et dans le domaine des impôts le respect des principes d'égalité devant la loi proclamés et garantis par la Révolution française, dans la Déclaration des Droits de l'homme et dans la Constitution de 1791.

ARTICLE 2

La Ligue agit par des conférences, des brochures, des pétitions, des affiches et tous autres moyens de propagande.

Elle peut avoir des succursales dans les départements et dans les communes.

Elle comprend des membres participants et des adhérents.

Les membres participants versent une cotisation annuelle de six francs au moins, payable en une fois.

Les adhérents versent une cotisation annuelle de un franc au moins.

ARTICLE 3

La Ligue est dirigée et administrée par un bureau composé de: un président, six vice-

présidents, un trésorier, un secrétaire général et un secrétaire adjoint.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Le bureau appelle à délibérer, toutes les fois qu'il le juge utile, un Conseil général, composé de 80 membres.

Le bureau et le Conseil sont élus pour deux ans par l'Assemblée générale des membres participants.

Ils organisent et nomment eux-mêmes un Comité d'action et de propagande.

Sont en outre membres de droit du Conseil les directeurs des journaux politiques de Paris qui adhèrent à la Ligue.

Toutes les fonctions de membres du bureau et du Conseil général sont entièrement gratuites.

Les modifications aux présents statuts ou les dispositions qu'il paraîtrait nécessaire d'ajouter aux présents statuts seront votées en l'Assemblée du bureau et du Conseil, sur la proposition du bureau, et soumises ensuite à la ratification de l'Assemblée générale des membres participants, qui aura lieu au moins une fois par an.

Les pouvoirs conférés le 11 janvier 1899 sont valables jusqu'au 1er février 1901.

Paris, le 11 janvier 1899.

Toutes les mains se lèvent. A l'unanimité les statuts sont adoptés. De bruyants applaudissements partent de tous les côtés de la salle.

La Ligue des contribuables est définitivement fondée: elle a sa constitution. Il ne reste plus qu'à en former le bureau.

La présidence en est conférée à M. Jules Roche — il est à peine besoin de le dire — par acclamation.

Puis l'Assemblée adopte à mains levées, et à l'unanimité, la composition suivante du bureau:

Vice-présidents: MM. AUDIFFRED, député; BARBOUX, président de l'Union libérale; JONNART, ancien ministre, président de la fédération des Syndicats agricoles du Pas-de-Calais; comte de SAINT-QUENTIN, membre de la Société nationale d'agriculture; MORTE, industriel, membre de la Chambre de commerce de Roubaix; docteur Pozzi, sénateur.

Secrétaires généraux: MM. BEAUREGARD et DULAU, députés; Trésorier: M. Emile MERCIER, banquier.

Le Conseil général de la Ligue sera ultérieurement constitué. Dès à présent, le concours de MM. Aynard, A. de Montebello, Fleury-Ravarin, Ternaux-Compans, d'Agoult, etc., y est assuré.

Rappelons enfin que les adhésions sont reçues: A la banque Perier, Mercet et Co, 50, rue de Provence;

Au siège de l'Union libérale, 45, rue de la Ville-Évêque;

Aux bureaux du Figaro, 26, rue Drouot.

La séance est levée à dix heures. Avant d'en prononcer la clôture, M. Jules Roche remercie les membres de la Ligue, et leur adresse encore quelques paroles d'encouragement.

« Luttons, dit l'éloquent orateur, et ne nous laissons pas rebuter par les obstacles. »

Rappelons-nous les exemples de Cobden. Il fonda sa Ligue en 1839; et ce ne fut que dix ans après qu'elle triompha, pour le plus grand bien de l'Angleterre.

« Ayons du courage, messieurs; et si vous le voulez, nous n'aurons pas besoin de lutter dix ans. »

Bonne soirée pour la Ligue, et bon début!

Emile Barr.

L'INCIDENT

QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Sous ce double titre « Une nouvelle enquête. — De nouvelles juges », M. Quesnay de Beaurepaire publie ce matin, dans l'Echo de Paris, l'article suivant:

Le vendredi 6 de ce mois, par lettre adressée au premier président, j'avais demandé un supplément d'enquête et offert de déposer sur faits nouveaux.

J'ai donné ma démission le 8, après midi, sans avoir obtenu de réponse. Ma déclaration a paru le 9 au matin, et ce même jour, à quatre heures du soir, M. le premier président m'a convoqué pour recueillir mon témoignage. Dans une dépêche jointe, M. le garde des sceaux s'étonnait que je n'eusse pas fait une déclaration complète dès le premier jour, c'est-à-dire le 28 décembre. J'aurais pu répondre — respectueusement — au ministre qu'il est difficile de signaler en décembre des faits dont on n'a connaissance qu'en janvier; je me bornai à décliner l'invitation. Mes motifs étaient les suivants: sans doute, je ne suis pas encore remplacé, mais j'ai quitté mon service et en fait je n'appartiens plus à la Cour. Dès lors, je n'ai plus à y retourner sur convocation hiérarchique, pour figurer dans une enquête à laquelle on a conservé son caractère d'ordre intérieur. Second motif: j'estime que l'enquête de M. le premier président n'a pas répondu, malgré mes efforts, aux besoins et aux circonstances; qu'il fallait, non pas cantonner les recherches et rapetisser les faits, mais faire grand et large pour sauver la dignité de la magistrature et rendre impossible un arrêt qui serait capable de tuer à jamais le respect de la justice. Or, si je me suis rétiré à revenir plus ou moins sur ma démission pour déposer de nouveau dans une enquête dont le caractère avait motivé mon départ, je couvrirais celle-ci par une adhésion formelle; cela pouvait convenir à d'autres, non à moi.

Troisième motif: à moment où je recevais la convocation de M. le premier président, quelqu'un m'apportait un article de la Patrie, reproduit par le Temps, et qui contenait sur mon compte les appréciations les plus desobligeantes et les plus hostiles de M. le ministre de la justice. Comme cette vérité de mon chef supérieur ne pouvait avoir d'autre cause que mon ardent désir de faire la lumière, j'en conclus qu'il serait malaisé d'aggraver les mécontentements par une aggravation d'efforts et que ma place n'était plus à cette enquête ainsi comprise.

D'ailleurs, je vous le demande, de quel poids est pesé mon témoignage aux yeux de mes chefs? M. le garde des sceaux ne me considère-t-il pas comme un quant à quant négotiable de la magistrature, malgré mes vingt-neuf ans de services et mes cheveux gris? Voici, en effet, ce qu'il a dit de moi au rédacteur de la Patrie: « Je ne connais pas M. Quesnay de Beaurepaire; je ne l'ai jamais vu. J'ignore totalement quelles sont ses intentions. Il donne sa démission; c'est bien. Lui ne peut l'en empêcher. »

Un autre, moins discipliné que moi, pourrait trouver inhumaine cette façon de parler de la démission d'un magistrat de non grade, qui brise sa carrière par esprit de justice et qui demain va solliciter un emploi pour vivre. Un autre, moins discipliné, pourrait s'étonner en 1898 de ne pas connaître ce Quesnay de Beaurepaire qu'il adulait et traitait de sauveur en 1889; mais je sais bien moi, qu'on ne peut jamais discuter avec ses chefs,

et qu'il faut toujours s'incliner avec un respectueux silence devant leurs actes. Ainsi fera-t-il. Néanmoins, il est loisible au plus respectueux des magistrats de manifester ses manifestations qu'il mélangent: voilà le troisième motif pour lequel je n'ai pas voulu retourner à l'enquête officieuse faite par M. le garde des sceaux.

Je tiens à constater qu'en usant de mon droit, en l'occurrence, je n'ai en rien manqué aux convenances et n'ai mis en doute la bonne foi de personne.

Cela étant, comme j'entendais pas que mon refus de déposer à la Cour pût profiter aux magistrats que je crois coupables, j'ai adopté le parti de me tourner vers le grand juge qui veut tout savoir, vers l'opinion publique, et je vais lui soumettre ma déclaration complémentaire. Tout le monde verra que j'entends, cette fois, briser le cadre d'une enquête timide faite dans les petits coins, et que je réclame l'enquête véritable, celle qui permettra de savoir si la majorité de la Chambre criminelle est ou non partielle, si elle est toujours ou non digne de rendre l'arrêt attendu par le pays.

Il écrit hier que M. Loew avait choisi comme rapporteur M. Bard, qui était au huitième rang sur la liste des conseillers, au lieu de désigner le doyen de la Chambre. Je demande que l'enquête porte sur les faits suivants: ce choix, fait dans une affaire exceptionnellement grave, n'est-il pas contraire à tous les précédents? M. Bard n'était-il pas connu, dès cette époque, pour ses attaques contre l'arrêt du Conseil de guerre?

II. Lors des incidents et des divisions de l'instruction, M. le président Loew n'a-t-il pas toujours désigné comme rapporteurs des magistrats acquis à la cause de Dreyfus?

III. L'affaire était circonscrite dans les termes de la question de droit qui se formule ainsi: Y a-t-il révélation nouvelle de faits qui existaient dès 1894 et qui, connus des juges de 1894, auraient dû amener à rendre un arrêt d'acquiescement? Je demande si l'instruction à laquelle M. Loew a présidé n'a pas été conduite dans le sens d'un bill d'innocence immédiat, et dans le sens de la réhabilitation d'un des témoins, le sieur Piquart?

IV. Alors que la Chambre criminelle recevait les dépositions des anciens ministres de la guerre, M. Loew n'a-t-il pas manifesté, après l'audition de deux témoins, un intérêt spécial de généraux, des sentiments d'hostilité et d'aversion qui ont vivement blessé certains magistrats présents?

V. Au nombre des témoins a figuré un ancien officier mis en réforme (pour intempérance, je crois), et qui a donné libre cours à sa rancune en attaquant vivement l'état-major de l'armée, au moment où le général Piquart, M. le président Loew n'a-t-il pas exprimé sa satisfaction et son approbation dans des termes qui ont profondément affligé certains magistrats de sa Chambre?

VI. M. le président Loew, en interrogeant des chefs supérieurs et des officiers de l'armée attachés au ministère, ne les a-t-il pas, à plusieurs reprises, questionnés, dérotés ou interrompus, et même, dans un cas, par un chef de bureau, au moment où ils étaient en train de répondre à la question qui a suivi?

Les six points énumérés ci-dessus sont à ma connaissance personnelle. Ceux qui suivent se réfèrent à des bruits persistants recueillis au Palais et qu'il est nécessaire de contrôler et de vérifier, aussi bien dans l'intérieur des magistrats visés que dans celui de la justice.

VII. L'agent de la Sûreté qui veillait sur le témoin Piquart, pendant les deux semaines que celui-ci a passées au Palais, aurait constaté qu'en certains endroits où Piquart échappait aux regards il était rejoint par un magistrat, et que le temps écoulé l'amenait à croire à un concubinage frauduleux.

VIII. M. le président Loew, avant ou après ses audiences, se rendait au Palais, de fréquentes conférences avec M. Leboucq, ami de Piquart et de la famille Dreyfus.

IX. M. le conseiller Dumas, chargé par M. Loew d'une partie de l'instruction, aurait eu, hors du Palais, de fréquentes conférences avec des parents et des amis de Dreyfus.

X. M. le général Chanet, chef des renseignements intéressants à fournir sur les procédés d'instruction de M. le président Loew.

Et, d'autre part, cet officier général, parlant à M. le premier président de la Cour de cassation d'une communication possible du dossier secret à la Chambre criminelle, aurait reçu cette réponse: « Vous communierez tout ce que vous voudrez, ce sera peine perdue. Leur siège est fait, ils iront jusqu'au bout. »

(Si ce n'est pas le texte de la réponse, c'en est le sens.)

En admettant que la réponse ci-dessus ait été réellement faite, il y aurait lieu d'entendre comme témoin M. le premier président Mazeau, car il n'est pas admissible que le chef de la compagnie ait parlé en ces termes de ses collègues sans connaître des faits très graves à leur charge.

Voilà l'enquête telle que je la conçois. La Chambre criminelle est soupçonnée? Cela suffit pour que l'on pénètre jusqu'au fond de la Chambre criminelle, afin de savoir si elle n'est indigne qu'on procède différemment. Les magistrats doivent jouer de toute leur autorité morale; le respect de leurs arrêts est à ce prix. Lorsque la question de partialité est soulevée, tout doit s'arrêter jusqu'à ce qu'elle soit résolue. Ce qui me dépasse, c'est qu'on ne veuille jamais, de notre temps, en Visager de la justice, ce qui est le plus grand des crimes.

Voyons! qu'on réplique la situation par n'importe quel moyen empirique. L'arrêt ne convaincra personne si MM. Loew, Bard et Dumas participent au vote sans avoir été innocents au préalable. Dans l'état actuel, ils sont et demeurent suspects. Alors, on dira partout que la magistrature et le ministère de la justice cachent et protègent des coupables au sein des compagnies judiciaires; ce sera la fin!

A l'inverse, si le gouvernement et la Cour procèdent énergiquement, sans acceptation de personnes et dans l'intérêt de la vérité, notre magistrature se relèvera, plus grande que jamais, étant restée pure dans l'opinion, au prix d'une amputation nécessaire.

Maître, si l'on a procédé à une enquête, mais elle est inacceptable dès lors qu'elle n'a été que partielle.

Les partisans de Dreyfus soutiennent qu'elle n'a rien produit? Allons donc! C'est en vain qu'on essaye de rire des « gros chauds et autres misères », ce qu'il faut considérer, c'est le fait même de ces allégers en apparence, qui révèle un parti pris, exclusif de l'idée de justice. Prendre Piquart pour allié, c'est avoir Dreyfus pour client: on n'est plus le juge. Telle est la portée des « gros chauds et autres misères ». Ce n'est pas tout: lorsqu'on appartient à la Cour suprême, les moindres démarches ont leur valeur, les moindres mots leur importance; et lorsqu'on fait ce qui ne s'est jamais vu à la Cour de cassation, à aucune époque, c'est qu'on a enfreint la loi écrite ou la loi morale.

Si l'enquête élargie a tant donné, que ne donnera pas la grande enquête? C'est cette dernière que je réclame pour l'honneur de la robe que m'avaient léguée mon père et que j'ai portée à la magistrature. L'opinion publique l'exige, sa dignité s'impose.

Ne touchez pas à l'arrêt d'un Conseil de guerre, ne touchez pas à l'autorité de la chose jugée, sans que l'impartialité du juge soit respectée, et sans que la légalité soit respectée.

J'en appelle à tous les dreyfusistes de bonne foi: ils doivent se joindre à moi pour réclamer des magistrats indiscutés et une décision indiscutable. Désirer autre chose, c'est aspirer aux ténébreux.

Il faut que la France entière s'incline devant l'arrêt et désarme; notre sécurité nationale est à ce prix.

Conférences: Le Roux: « L'Algérie et la colonisation algérienne » (0 h. 4/4, Grand Cercle républicain, rue de Grammont).

Reunions: Dîner annuel des Parisiens de Paris, sous la présidence de M. Casimir-Périer (chez Roucaey).

place des magistrats sans opinion préconçue, vertueux esclaves du Droit... Je leur dis encore: « Les quinze membres de la Chambre criminelle ont été divisés et troublés, ils ont fait naître autour d'eux un malaise général; acceptez à leur place la Cour de cassation tout entière. On ne peut nier que les quarante-neuf magistrats les plus élevés de France offrent plus de garanties qu'une Chambre énervee par ses divisions. Ils nous donneront, aux uns comme aux autres, cette confiance et cette sécurité nées de leur nombre, de l'assemblage de leurs lumières, de la diversité de leurs idées et de leur origine... »

Si les dreyfusistes que j'invoque opposent de la résistance à ce projet, c'est qu'ils aiment l'ombre et la faveur, et je les considère alors comme ayant fait l'aveu du crime de leur âme.

Il nous faut l'enquête et le déplacement de la compétence.

L'enquête, puisqu'il s'agit de l'honneur de la Cour, ne peut être faite que par la Cour elle-même. Que les cinq plus anciens membres soient chargés d'y procéder; tout le monde se fera devant leurs conclusions.

Le déplacement de la compétence, lui, ne peut être opéré que par une loi. Je n'ai rien à dire sur ce point qui n'est plus de mon domaine. Je suis cependant ajouter que, si l'on a une loi à édicter pour le triomphe de la justice, c'est au ministre de la justice qu'il appartient de la proposer.

LES AFFAIRES EN COURS

Le Conseil de cabinet qui devait avoir lieu ce matin, jeudi, a été tenu, par exception, hier, mercredi, à cinq heures, le président du Conseil et plusieurs ministres se trouvant retenus ce matin par d'autres obligations.

Le Conseil s'est réuni, comme toujours, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Les ministres ont examiné les points sur lesquels doivent porter les interpellations annoncées pour aujourd'hui, et ils ont arrêté les réponses aux diverses questions relatives à la démission de M. Quesnay de Beaurepaire et aux autres incidents connexes à l'affaire Dreyfus.

M. Lebrat, garde des sceaux, a décidé d'ouvrir une enquête sur les nouveaux faits signalés par M. Quesnay de Beaurepaire.

Parmi les documents, relatifs à la question des aveux de Dreyfus, dont a été saisie la Chambre criminelle de la Cour de cassation figure une lettre adressée par le lieutenant de gendarmerie Philippe à un général qui, avant de déposer l'enquête sur la demande en révision Dreyfus, lui avait demandé de préciser les circonstances dans lesquelles il avait reçu les confidences du capitaine Lebrun-Renaud sur les aveux de Dreyfus. Voici la partie essentielle de ce document:

Mon général, ... Le capitaine Lebrun-Renaud m'a fait part des aveux de Dreyfus presque aussitôt après les avoir entendus, le jour de la parade d'exécution, et je suis même sûr que je suis le premier à qui le capitaine Lebrun-Renaud ait fait part de ce qu'il avait entendu.

J'étais de service avec mon peloton en réserve dans la cour de la caserne de l'Ecole militaire, et pendant que le capitaine Lebrun-Renaud gardait Dreyfus dans le corps de garde, je me promenaais à pied précieusement dans ce corps de garde. Quelques instants avant le moment où l'ambassadeur précéda la parade, le capitaine Lebrun-Renaud est sorti du corps de garde et, s'approchant de moi, il me dit:

« Depuis que je suis avec cette canaille de Dreyfus, il cherche par tous les moyens à lier conversation avec moi, mais je ne lui réponds pas. Ainsi, il m'a dit que s'il avait livré ses documents, il n'aurait pas été condamné et que c'était dans le but de s'en procurer de plus importants, ajoutant qu'il était innocent du crime pour lequel il allait être dégrader, mais que dans trois ans son innocence serait reconnue. »

En faisant appel à mes souvenirs, je crois bien que ces paroles textuelles que le capitaine Lebrun-Renaud m'a rapportées.

Puis, après le départ de la voiture cellulaire emmenant Dreyfus, il s'est formé autour du capitaine Lebrun-Renaud, auprès duquel je me trouvais, un groupe d'officiers, la plupart de la réserve ou de l'armée territoriale, parmi lesquels se trouvaient plusieurs journalistes (je ne pourrais citer leurs noms). La conversation s'est alors engagée avec le capitaine Lebrun-Renaud, et celui-ci, à mon moment donné, a répété ce qu'il en avait dit quelques instants auparavant. A ce moment, je me suis même permis de toucher le coude du capitaine Lebrun-Renaud pour lui faire remarquer que nous avions des indiscrets devant nous.

PHILIPPE, Lieutenant de gendarmerie à Bougie.

M. Lebrat, ministre de la justice, a adressé avant-hier soir à M. Forichon, premier président de la Cour d'Appel, et non pas au procureur général, comme on le dit par erreur, des instructions pour qu'il soit procédé à une enquête sur la publicité donnée à la lettre de M. Grosjean, juge à Versailles.

Le garde des sceaux et M. Forichon ont eu hier matin une entrevue, et le premier président a dit, dans l'après-midi, demander des explications à M. Grosjean.

Le Matin fait prévoir qu'à la suite du rapport de M. le premier président, M. Grosjean sera déféré disciplinairement au Conseil supérieur de la magistrature, qui est, comme on le sait, formé par la Cour de cassation, toutes Chambres réunies.

D'autre part, la Liberté annonce que M. Grosjean aurait déclaré que ce n'est pas lui qui a livré sa lettre à la publicité.

G. Davenay.

LA JOURNÉE

Jeudi 12 janvier

Sports: Assaut d'inauguration de la nouvelle salle Conte, boulevard Malesherbes (0 h. du soir). — Cross-country cyclo-pédestre (0 h. du soir). — Ville-Hivry.

Première à l'Opéra, la Mitoche.

Le Parlement: Au Sénat, scrutin pour la nomination du président, des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs (2 h.). — A la Chambre, installation du nouveau bureau, fixation de l'ordre du jour (2 h.).

Le nouvel orthodoxe: Aujourd'hui, veille du 12 janvier russe, service à l'église de la rue Daru (6 h. du soir).

Le Vieux Paris: Adjudication des travaux de démolition de la prison de Sainte-Pélagie (2 h., Tribunal de commerce). — Séance de la Commission de permanence de « Vieux Paris » (2 h. 1/2, à la bibliothèque Lepelletier de Saint-Germain).

Conférences: Le Roux: « L'Algérie et la colonisation algérienne » (0 h. 4/4, Grand Cercle républicain, rue de Grammont).

Reunions: Dîner annuel des Parisiens de Paris, sous la présidence de M. Casimir-Périer (chez Roucaey).

A PROPOS D'UNE CIRCULAIRE

Nous avons signalé récemment une circulaire adressée par la Préfecture de police aux coiffeurs parisiens. Il s'agit de lots de base d'éther et de pétrole dont la Préfecture voudrait proscrire l'usage souvent dangereux et toujours inutile; c'est le Conseil d'hygiène lui-même qui l'affirme.

Presque en même temps que cette circulaire, et par une heureuse coïncidence, un nouveau produit destiné aux soins quotidiens des cheveux, « la Delvoline », faisait son apparition.

Préoccupé des inconvénients signalés plus haut, le chimiste distingué qui a composé la Delvoline s'est attaché à constituer, sur les données de l'antiseptique, un produit scientifique qui a pour propriétés d'assainir et de fortifier le cuir chevelu, de prévenir la chute des cheveux, ou de l'enrayer si elle commence.

Les expériences faites avec la Delvoline, comme préservatif ou traitement de l'alopecie, ont donné d'ailleurs les résultats les plus concluants.

De plus, la Delvoline, en tant qu'antiseptique, assure à la tête une propreté absolue, condition essentielle de l'hygiène et de la santé. Elle sera, pour les cheveux, l'équivalent de ce que l'eau dentifrice est pour la bouche.

Bien entendu, et cela prouve la valeur scientifique du produit, la Delvoline ne prétend pas faire pousser les cheveux sur des crânes chauves. C'est un problème que seul le charlatanisme s'engage à résoudre. La Delvoline s'adresse à ceux qui ont des cheveux; mais à ceux-là, elle permettra de les conserver; ce qui n'est pas un mince mérite.

Amédée Moreau.

Le Monde et la Ville

SALONS

— Le comte et la comtesse Jean de Berteux, le jour même de la fête des Rois, ont pendu la crémalière dans le ravissant hôtel de la rue Léonard-de-Vinci, par un dîner suivi d'une soirée intime. Au nombre des convives:

Comte et comtesse Arthur de Vogüé, comte et comtesse L. de Vigor, marquis et marquise de Loys-Chandieu, prince Jean Borghèse, comte et comtesse Hubert de Pourtales, comte et comtesse Jacques de Bryas, vicomte et vicomtesse de Chavagnac, comte et comtesse P. de Ségur, comtesse de Talleyrand-Périgord, comte et comtesse Urban Chevreau.

Dans la soirée, d'autres amis sont venus pour applaudir d'enthousiasme M. Antonio Baldelli, le grand baryton italien de l'Opéra royal de Madrid, et le pianiste de Radown, qui ont fait merveille, l'un dans ses airs classiques et napolitains, l'autre dans plusieurs pages de Chopin.

RENSEIGNEMENTS MONDIAUX

— M. Exner, commissaire général de l'Autriche à l'Exposition de 1900, arrivé à Vienne, est descendu avec sa femme à l'hôtel Meyerbeer.

— En raison de l'état intéressant de l'impératrice de Russie dont la délivrance est attendue au mois de mai, la famille impériale passera tout l'hiver à Tsarskoï-Sélo.

Il y aura ainsi d'autres réceptions à Saint-Petersbourg que celles du jour de l'an et de Pâques.

La réception à l'ambassade de France A ROME

(Par dépêche de notre correspondant) Rome, 11 janvier.

Je sors comme ébloui du palais Farnèse, où notre ambassadeur près S. M. le roi d'Italie et Mme Barrère avaient convié, ce soir, le corps diplomatique, les personnages de la Cour, les ministres, le monde officiel et politique, les représentants de l'armée et de la marine, et l'aristocratie romaine.

Les salons de l'ancienne demeure royale de François II de Naples, un peu sombres en temps ordinaire, étaient étincelants de lumière, ruisselants des feux des pierreries et des bijoux, des dorures et chamarrures des uniformes, tranchant sur le noir des habits de cérémonie. Dans ce rayonnement perlaient — telles des étoiles — de beaux yeux de déesses.

Extrêmement recherchées les invitations, M. et Mme Barrère ayant su gagner rapidement les sympathies, et l'on tenait en quelque sorte à prouver à notre jeune ambassadeur qu'on lui savait gré d'avoir si bien travaillé, et de travailler encore, au rapprochement des deux pays trop longtemps désunis.

Tout en étant bon diplomate, notre ambassadeur est doublé d'un homme de goût. Les transformations qu'il a faites au palais Farnèse sont des plus heureuses. Le tout était encore rehaussé d'une profusion de fleurs et de verdure, auxquelles des Gobelins de toute beauté faisaient un cadre admirable et des plus artistiques. L'impression était vive quand les invités, pour se rendre au grand salon rouge où avaient lieu les présentations, traversaient les superbes galeries des Carache, magnifiquement éclairées à la lumière électrique. Instinctivement, on laissait échapper un cri d'admiration.

Avec une courtoisie et une grâce aimables, l'ambassadeur et l'ambassadrice recevaient leurs invités, présentés par deux maîtres des cérémonies de la Cour, le comte Santarosa et le comte Premoli. Mme Barrère portait une jolie robe de satin vert bordée d'argent et recouverte de dentelles anciennes, toilette lui seyant à ravir.

Aux côtés de l'ambassadeur se tenaient les secrétaires et leurs femmes :

M. Blondel, son auxiliaire dans l'œuvre de transformation et de nouvel aménagement du palais; Mme Blondel, type de beauté française, avait une robe en point de Bruxelles sur satin bleu de ciel, garnie de zibeline; Mme Bourdieu, en satin gris perlé avec corsage garni de dentelles en point d'Angleterre; Mme Gatine, en satin ivoire avec dentelles en point d'Alençon.

Toutes ces toilettes bien portées étaient des spécimens de goût.

A dix heures et demie, le ricevimento battait son plein. La circulation dans les salons devenait difficile. Je renonce à citer des noms. Le nombre des jolies femmes était grand : Rome, l'hiver, en compte beaucoup. La beauté et la distinction de l'élément féminin, la richesse des parures, l'éclat des uniformes étaient en harmonie avec le cadre.

Un peu avant onze heures, les portes du buffet se sont ouvertes. Les dispositions avaient été bien prises pour éviter l'encombrement. Au milieu de l'argenterie et des cristaux, s'élevait un énorme poisson d'un mètre cinquante de long. Le champagne, coulant à flots, a mis des étincelles dans les yeux et répandit la bonne humeur. Tout exquis et bien choisi. Les convives ont fait honneur au buffet.

En sortant, dans les escaliers, j'ai entendu derrière moi un député dire : « La France est en République, mais, quand elle veut, elle fait royalement les choses. »

Félix.

VERMICELLES, MACARONIS AUX ŒUFS ET SANS ŒUFS RIVOIRE ET CARRÉ

NOTES D'UN PARISIEN

On me raconte une petite histoire bien parisienne, à propos de la *Mioche*, le nouveau drame de Jules Mary, dont la première représentation a lieu ce soir à l'Ambigu. La plus grande partie de la pièce se passe en Corse, et l'auteur, pour bien se pénétrer des mœurs locales, était allé, l'an dernier, y passer la belle saison. Il en avait même rapporté toute sorte d'accessoires : des costumes du pays, des fusils, des pistolets, tout ce que peut comporter une vendetta. Car vous savez bien qu'il y a une vendetta dans la pièce.

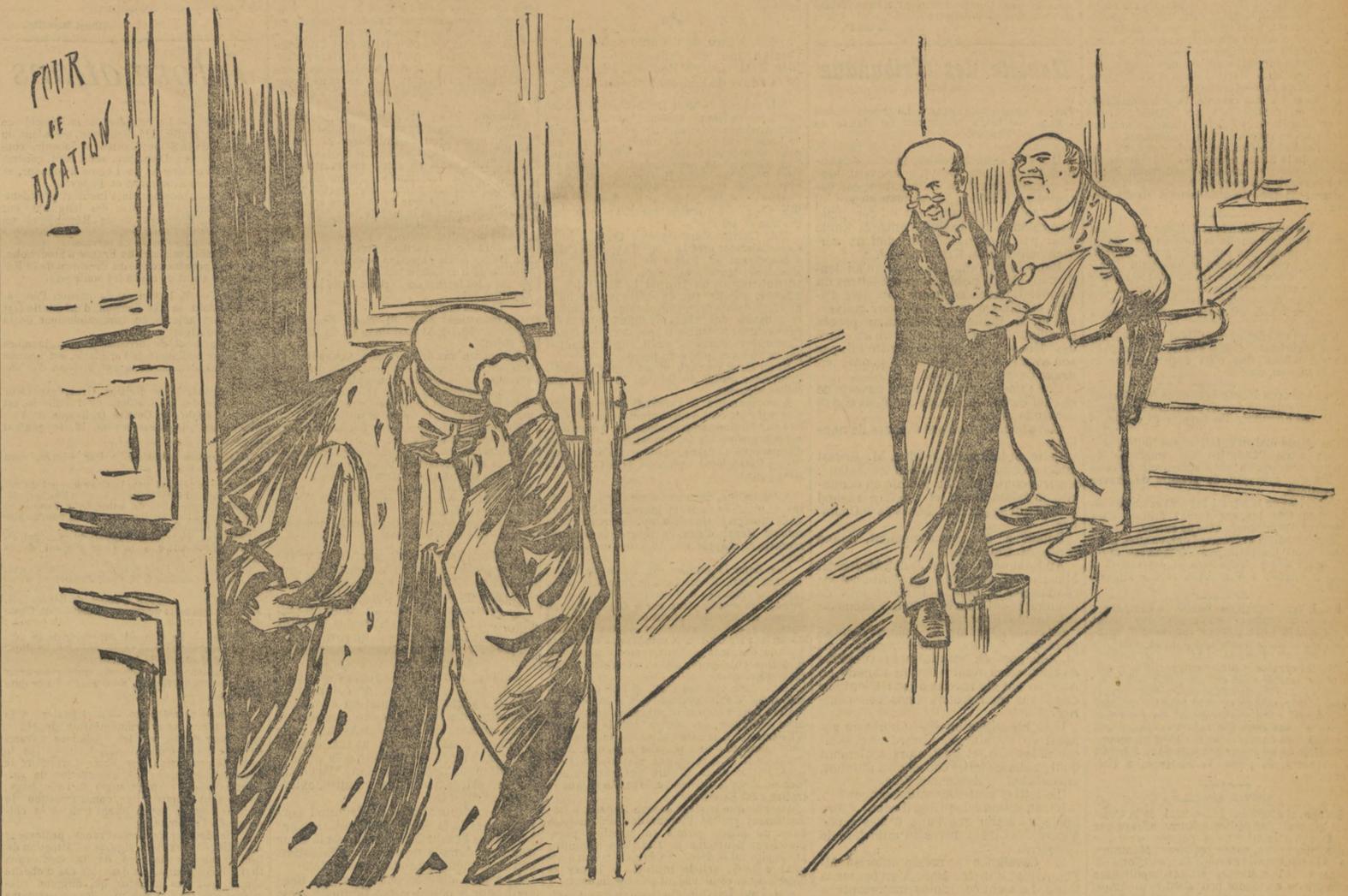
Mais ce n'est pas tout. Avant le soir de la répétition générale, Jules Mary voulut s'assurer que sa pièce était bien dans la couleur locale, et que la note corse était fidèlement traduite. Comment faire ? Il fallait s'adresser à quelqu'un qui connaît bien le pays. Jules Mary songea bien à faire venir le préfet. Mais le voyage était vraiment un peu long. Il s'adressa donc à un des députés du département, faisant appel à son patriotisme pour le prier de venir s'assurer que les décors, les costumes et les personnages étaient bien dans le ton qui convenait au département.

Le député se rendit à l'invitation. Quand on représente son pays, il faut le représenter partout, même au théâtre. Très gravement, il s'installa dans un fauteuil, et, placé entre l'auteur et le directeur, il donna son avis sur les moindres petits détails, ayant conscience de remplir le mandat que lui avaient confié ses commettants. A un moment même, emporté par la situation et se croyant au milieu de ses électeurs, il s'adressa aux figurants, ahuris, et leur dit : « Mes amis, je compte sur vous pour l'élection prochaine. » A quoi Jules Mary reconnut avec satisfaction que sa pièce, décidément, était bien dans la note... E.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI à la Chambre

C'est décidément par une interpellation que débute la nouvelle année parlementaire; cette interpellation visera tout naturellement « l'affaire » et les divers incidents qui pousent autour d'elle comme des champignons. Si cette histoire vous ennue... Eh bien ! on va la recommencer.

On prévoit, pour aujourd'hui, un débat tumultueux et confus. On parlera



— Il n'y a donc plus rien d'immovible ? — Si, ... il y a nous...

longement de M. Quesnay de Beaurepaire, de grogs chauds et de grogs froids, de confessions faites à un ancien président de Chambre par ces garçons de bureau qui constituent la véritable, la seule Cour suprême, par ces loyaux serviteurs qui jugent souverainement, et sans indulgence, des juges qui se croient leurs maîtres.

La Chambre devra discuter une série de motions successives, mais non contradictoires.

De bons esprits, parmi lesquels on s'étonnerait de ne pas rencontrer M. Georges Berry, demanderont d'abord qu'on enquête les juges enquêteurs.

L'un proposera que « trois conseillers doyens procèdent à une enquête sur certains faits reprochés à des membres de la Chambre criminelle » ; l'autre, « qu'on défère au Conseil supérieur de la magistrature MM. Loew, Bard et Dumas ».

On incline à croire que le gouvernement fera écarter sans trop de peine ces deux projets de résolution ; qu'il lui suffira de lire les rapports de M. Mazeau, et surtout d'encadrer de quelques observations les récents de M. Quesnay de Beaurepaire, pour démontrer aux plus prévenus que c'est là beaucoup de bruit pour rien.

D'autres bons esprits demanderont alors qu'on désaisisse la Chambre criminelle ou qu'on vote l'urgence sur une proposition de M. Gerville-Réache, tendant à faire prononcer l'arrêt par toutes les Chambres réunies de la Cour de cassation.

Que fera, qui dira le gouvernement ? Sur la question Quesnay de Beaurepaire, on prévoit qu'il sera très ferme et tiendra un langage très net ; on est moins affirmatif en ce qui concerne le désaisissement. Bien qu'il ait, dans le courant de décembre, combattu et fait repousser l'urgence sur la proposition de M. Gerville-Réache, on prétend, on insinue tout au moins, qu'il cherche quelque biais pour contenter les uns sans trop mécontenter les autres, et c'est là que l'attention de ceux qui convoitent sa succession, cependant peu enviable, ceux qui ont ou pensent avoir quelque injure à venger.

De telle sorte que l'habileté, pour le ministère, consisterait précisément à ne pas vouloir être trop habile, à parler franc et à marcher droit.

Les groupes, par extraordinaire, n'ont pas tenu de petites séances avant la grande, comme ils le font habituellement à la veille des journées orageuses et des scrutins douteux. Ils ont négligé, oubliant toute tradition, de contribuer efficacement au gâchis. La raison en est fort simple : ils sont effroyablement divisés lorsque « l'affaire », la terrible « affaire », est sur le tapis. Les membres d'un même groupe ne parviennent plus alors à s'entendre et là, comme partout, les meilleurs amis commencent par échanger des injures et arrivent parfois aux menaces et aux coups.

Seuls, les radicaux-socialistes ont tenu une courte réunion. Ils ont chargé M. Pelletan d'intervenir dans le débat pour développer avec force cette idée simple : « Comment M. Quesnay de Beaurepaire a-t-il attendu jusqu'à aujourd'hui pour se démettre, alors que, depuis un an, un vote unanime de la Chambre l'a flétri ? » On pourra, d'ailleurs, lui répondre que ce genre de flétrissure n'a jamais tué ni même atteint personne ; que, sans remonter jusqu'à Berryer, M. le duc de Broglie et ses collègues, plus récemment encore M. Méline et ses collaborateurs,

ayant été flétris, ne s'en sont pas portés plus mal.

Paul Bosq.

P. S. — Nous aurons prochainement une nouvelle interpellation, mais sur l'Algérie. M. Barthou vient d'en prévenir M. Charles Dupuy par la lettre suivante :

Monsieur le président du Conseil, J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai déposé entre les mains de M. le président de la Chambre une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement en Algérie.

Les interpellations de nos honorables collègues MM. Marchal et Morinaud paraissent devoir envisager presque exclusivement, du moins dans les termes où elles sont annoncées, la situation des israélites indigènes.

Sans vouloir dissimuler l'importance de cette question — dans laquelle je m'associe pleinement aux conclusions de votre remarquable discours du 23 décembre — j'estime qu'elle ne constitue que l'un des éléments du problème algérien. C'est pour saisir la Chambre de l'ensemble de ce problème que je crois devoir prendre l'initiative d'une interpellation plus étendue, qui permettra à toutes les opinions de s'exprimer dans un débat complet. J'accepte d'ailleurs la fixation de la date que le gouvernement croira devoir demander à la Chambre.

Veillez agréer, monsieur le président du Conseil, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Louis Barthou.

LA CONSTITUTION RÉGNANTE

Toute personne qui toussé doit soigner son rhume sans attendre qu'il se transforme en bronchite susceptible de prendre la forme chronique et de dégénérer en catarrhe.

Si cette précaution n'a pas été prise, si le rhume n'a pas été soigné à son début, s'il persiste longtemps, tout espoir n'est cependant pas perdu pour les porteurs de bronchite invétérée, qui toussent et crachent sans cesse. La science moderne possède heureusement des agents curatifs capables de tarir les sécrétions bronchiques.

Bien des médicaments ont été proposés dans ce but. Un des meilleurs est le Vin Desilés.

Dans cette préparation, agréable au goût autant que le plus estimé des vins fins, le phosphate de chaux, agent de cicatrisation, se trouve combiné à l'iode, agent dépuratif, ainsi qu'aux trois reconstituants végétaux les plus puissants : coca, kola et quinquina.

L'action simultanée de ces médicaments actifs, réunis en un seul breuvage délicieux, explique les résultats merveilleux du Vin Desilés et justifie son emploi dans le traitement des affections bronchiques, que les pectoraux adoucisent, mais qu'ils ne guérissent pas.

D^r Cendro.

REVUE DES JOURNAUX

Le commandant Esterhazy répondra-t-il à la citation à témoins qui lui a été adressée par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, bien que le saut-conduit qu'il sollicitait, dans sa lettre à M. Mazeau, ne lui ait pas été et ne doive pas lui être délivré ? C'est ce qu'un rédacteur de la *Liberté* est allé demander à l'un de ses conseillers, M^o Cabanes. Celui-ci a fait les déclarations suivantes :

— Je viens de rentrer à Paris, après avoir

passé trois jours à l'étranger auprès de mon client. Je dois vous dire tout d'abord que le commandant est plus disposé que jamais à se défendre contre ses ennemis. Sa force de résistance est remarquable. Il a cependant beaucoup vieilli ; il est tout changé, ses cheveux et sa barbe ont blanchi. Abandonné de tous, menacé, outragé, la vie pour lui est un cruel fardeau, et s'il ne s'est pas tué, c'est que ses ennemis auraient profité de sa mort pour le désigner comme un coupable se faisant justice.

Le commandant désire et veut être entendu. Il a manifesté ce désir et cette volonté à M. le premier président Mazeau, dans une lettre que vous connaissez, mais il a réclamé en même temps, avec raison, certaines garanties relatives à sa liberté, garanties qu'on n'a pas voulu lui donner. Il ne s'agit pas, à proprement dire, de saut-conduit ; au cours des démarches que nous avons faites, M^o Sauvel et moi, auprès de MM. Loew, Bertrand et Bertulus, nous avons demandé à ces magistrats la simple assurance qu'Esterhazy, pendant tout le temps que durerait sa déposition, ne serait pas arrêté. Aucun de ces messieurs n'a voulu prendre d'engagement à ce sujet. M. Bertulus nous a dit seulement qu'un jour même où nous l'entretenions, il n'avait pas délivré de mandat d'amener contre Esterhazy mais qu'il ne pouvait pas garantir qu'il n'en serait pas lancé un le lendemain ou quelques jours plus tard.

Vraiment, on fera difficilement croire que l'on désire la lumière, quand on met de pareils obstacles à l'audition d'un témoin qui ne demande qu'à parler. On veut poursuivre mon client pour escroquerie ; or, l'escroquerie est un simple délit et on n'incarcère pas tous les auteurs de cette sorte de délits. Pourquoi use-t-on de cette rigueur envers le commandant Esterhazy ?

Le commandant m'a déclaré qu'il s'en remettait à ses avocats de la décision à prendre et que si ceux-ci l'invitaient à venir témoigner, il rentrerait immédiatement en France. Vous comprenez quelle responsabilité nous sommes appelés à prendre. Si notre client, suivant notre conseil, se présentait devant la Cour de cassation et était arrêté sur l'ordre de M. Bertulus, nous aurions à nous reprocher de l'avoir attiré dans un traquenard.

Nous n'avons donc pas encore fait connaître notre avis au commandant. D'un jour à l'autre, d'ailleurs, la situation peut se modifier, et si nous pouvons avoir la certitude qu'Esterhazy peut venir sans crainte d'être arrêté, nous l'inviterons à rentrer en France.

Dans le cas contraire, le commandant enverra une déposition écrite, non pas à M. Loew, ni à M. Manau, ni à M. Bard, qu'il ne veut pas connaître et en lesquels il se refuse à voir des juges, — mais à M. le premier président Mazeau. Cette déposition sera de telle nature qu'il faudra bien que notre client soit entendu. Ses déclarations seront d'ailleurs rendues publiques.

M. Guimbert, président général de la Fédération des mécaniciens de France, adresse la lettre suivante à M. Guicysse, député du Morbihan :

Monsieur le député, Vous vous méprenez étrangement sur les sentiments des chauffeurs-mécaniciens de France : d'une question économique, vous en faites une question politique.

Jamais les mécaniciens ne se sont inféodés à aucun parti politique. Ils ont fait appel à tous les hommes de bonne volonté pour obtenir la réglementation de leur travail, dans l'intérêt de la sécurité publique et des voyageurs en chemin de fer. Cela est si vrai que dans le Bulletin dont on vous fait le service, vous trouverez au Comité des personnes de toutes les nuances politiques.

Pour faire partie de ce Comité, nous ne leur avons jamais demandé si elles étaient d'une religion quelconque. Vous continuerez toujours, dites-vous, à défendre au Parlement les intérêts des travailleurs, avec le ferme espoir de voir réaliser les réformes que nous désirons tous.

Ah ! si vous étiez efforcé de faire cesser les interpellations qui n'ont abouti qu'à faire

retarder la réalisation des réformes que nous désirons !

Quels sont donc ceux qui ont donné leur approbation au faux Henry et à la proscription sanglante ?

Cherchez-les autre part que chez nous et nos amis.

Qui, nous aimons la France et la République. Hommes de devoir, nous ne faisons pas de politique.

Nous savons quelle mission nous incombera si notre pays est menacé. Ne laissez pas insultar l'armée ; nous en faisons partie et nos enfants aussi, et vous ne nous ferez pas abandonner notre Patrie et insultar ceux qui ont mission de la défendre.

Signé : GUIMBERT.

La question s'agit, dans les journaux, de savoir si la Cour de cassation peut légalement — à la suite des faits signalés par M. Quesnay de Beaurepaire — évoquer devant elle, toutes Chambres réunies, l'affaire Dreyfus. La *Liberté* a recueilli à ce sujet quelques consultations.

M. Thévenet, ancien garde des sceaux, a répondu qu'il ne croyait pas que le cas actuel se soit jamais présenté ; mais qu'il lui semblait, à première vue, que la chose n'était pas possible.

M. Guérin, sénateur, ancien garde des sceaux a été plus affirmatif que M. Thévenet :

Il n'est pas possible à la Cour de Cassation a-t-il dit, d'évoquer devant elle, toutes Chambres réunies, l'affaire Dreyfus, sans une loi de circonstance.

Il n'existe aucun moyen légal de dessaisir la Chambre criminelle, qui est régulièrement saisie par le dépôt de la requête en révision du garde des sceaux et le réquisitoire du procureur général.

Si le Parlement votait une loi de circonstance et d'exception, cette loi aurait l'air d'être dirigée contre la Chambre criminelle. Je ne crois pas que le Parlement puisse entrer dans cette voie.

M. Mimerel, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation :

Les procès en révision sont de la compétence de la seule Chambre criminelle et — je vous le dis en toute impartialité — je ne vois pas ce que la bonne administration de la justice gagnerait à ce que les affaires de révision fussent toutes portées devant la Cour de cassation, réunie en audience plénière.

Vous savez que, depuis quelque temps déjà, la Chambre criminelle, au lieu de trois audiences par semaine, en tient cinq et que quelques six — ce qui est un labeur écrasant — pour s'occuper de l'affaire Dreyfus, et qu'elle ne consacre que de rares heures aux autres affaires. Si la Cour, toutes Chambres réunies, se livrait ainsi à une enquête approfondie sur une affaire, à l'exclusion de toutes les autres, le fonctionnement de la justice serait arrêté. D'ailleurs, si on met en suspicieux les membres de la Chambre criminelle, on pourrait tout aussi bien trapper de suspicion les conseillers des autres Chambres.

La Chambre criminelle a conduit son enquête avec l'intention manifeste d'aboutir à la lumière. Elle a entendu en premier lieu les cinq ministres de la guerre et le général Rogot, puis elle a reçu les dépositions de témoins dont elle a rendu compte en pleine connaissance de cause. Aucune affaire de révision n'aura donc lieu à aussi longue et aussi minutieuse enquête, pas même celle de Pierre Vaux.

La Revue de l'Art ancien et moderne, dirigée par M. Jules Comte, inau-

gure sa troisième année avec un numéro hors de pair, où nous remarquons notamment : *Fantin Latour*, par M. E. Bénédite, avec une lithographie originale du maître ; une exquise étude sur la *Musique russe*, signée Camille Bellaigue ; un savant article sur les *Bibelots du Louvre*, par M. Molinier ; enfin, un chef-d'œuvre du burin de M. Achille Jacquet, d'après un petit Reynolds qui avait figuré à l'Exposition des portraits d'enfant organisée, l'an passé, à l'Ecole des beaux-arts.

Succès oblige ! A ses fascicules mensuels, la Revue vient d'ajouter un *Bulletin* hebdomadaire qu'elle offre à ses abonnés. Le premier numéro, qui vient de paraître, contient une « Chronique des ventes » signée de MM. Marcel Nicolle, du musée du Louvre, pour les tableaux et objets d'art ; Henri Bouchot et Babelon, de la Bibliothèque nationale, pour les estampes et les médailles, et Henri Beraldi pour les livres...

Pas de commentaires, n'est-ce pas ? Le Lisieux.

AVIS DIVERS

DENTS et DENTIERES sans crochets, ressorts et plaque. Adler, seul inventeur, 16, av. Opéra.

ENGELURES, GERÇURES prévenues ou détruites par la Pâte des Prêlats. Parf. Exotique, 55, rue du 4-Septembre. Eviter contrefaçons.

L'OCCASION DU TERME, Exposition de Mobiliers complets, Tentures, Sièges et Tapisseries par milliers aux GRANDS MAGASINS DUFAYEL. Nous rappelons à nos lecteurs que cette maison est la seule qui garantisse ses marchandises pendant trois années, et qui les expédie franco d'emballage dans toute la France.

DIAMANT Imit. parfaite. ERNEST 24, rue Italiens

POUR N'ÊTRE JAMAIS MALADE, lisez le *Journal de la Santé*, hebdomadaire. Abonnement 6 fr. par an, 15, rue Bonne-Nouvelle, Paris PETIT PAIN RICHÉLIEU 92. — Tél. 126.20.

ŒILS ABONDANTS et sains, en détruisant les pellicules par la LOTION VERTE de LENTHERIC, 245, rue Saint-Honoré, Paris. 5 francs. — Franco 5 francs 85.

M^o LACHAPPE, maîtresse sage-femme, reçoit, en consultation, de 2 à 4 h., 27, r. Monthabor, les dames malades, stériles ou enceintes

GOUTTE, GRAVELLE, RHUMATISMES Guérison immédiate assurée par

LA LISERONINE DAVYSSON (Envoi franco de la brochure) PHARMACIE NORMALE, 17 et 19, rue Drouot, 15 et 17, rue de Provence, Paris.

UN PEU de Duval de Ninon, suave poudre de la Parf. Ninon, 31, rue du 4-Septembre, sur vos traits fatigués, bistrés, les fait resplendir aussitôt de fraîcheur et de jeunesse.

Nouvelles Diverses

LA CHARITÉ Nous avons reçu, pour les misères recommandées par le *Figaro* :

De M. P. A. (pour Mme veuve Jeandelle, 80 fr., pour Mlle Camille Lustemberg, 10 fr., pour M. Abat, 10 fr.). Total, 50 fr.

De M. F. C., 20 fr. qui ont été remis à la famille Raymond, à Courbevoie.

LE CRIME DE LA RUE PIERRE-LEROUX M. le juge d'instruction Lemercier a entendu hier de nombreux témoins de moralité, notamment la mère de Mathieu, dit « Petit Pierre », une très brave femme qui a versé d'abondantes larmes, en donnant au juge des détails sur la vie de son fils, devenu assassin malgré tous les bons conseils et les encouragements.

gements qu'on lui prodiguait. Ces divers témoignages n'ont amené la révélation d'aucun fait nouveau autre que ceux que nous avons longuement racontés hier.

M. Lemerrier a pu cependant tirer des aveux complets de la fille Angèle Binaux, maîtresse de Mathieu, et, au domicile de laquelle, rue Gît-le-Cœur, s'était opéré le partage du butin après l'accomplissement du crime. Angèle Binaux avait, nous l'avons dit, tenté d'innocenter absolument son ami, mais elle a compris que ses mensonges ne pouvaient lui servir, étant données les dépositions accablantes de Burt et de Martin, faites à la Morgue au cours de la confrontation.

Alors elle a tout raconté, la préméditation, le prêt du couteau fait par Mathieu à ses deux complices, ce qui fait que maintenant l'instruction marchera très rapidement.

Burt et Martin, qui sont tous deux à la prison de la Santé, n'ont pas été interrogés hier. Martin se préoccupe beaucoup de ce que peuvent raconter de lui les journaux. Burt est dans un état complet de prostration.

Les Parisiens friands et délicats apprécient fort la panification de la boulangerie Zang, déjà si connue par son pain grillé Jaquet, et qui, avec son pain de ménage, son pain Riche-lieu, etc., a acquis une incontestable réputation, car cette merveille de pain français fait les délices des tables aristocratiques et se trouve sur toutes celles de nos restaurants à la mode.

C'est qu'en effet, croustillant et moelleux, d'une blancheur, d'une finesse et d'un goût incomparables, rien n'est exécuté comme le « pain Riche-lieu 32 ».

De nombreux billets de banque faux étaient mis en circulation depuis plusieurs mois sans qu'on put découvrir les auteurs de ces émissions.

Ces billets étaient parfaitement imités, et il fallait toute l'attention des employés de banque pour qu'on pût s'apercevoir de cette fraude, qui menaçait de prendre de graves proportions.

Le service de la Sûreté fut prévenu; des recherches très longues furent faites; elles viennent d'être couronnées de succès.

MM. Cochefert et Hamard ont, en effet, hier, arrêté trois des principaux auteurs de ces billets opérés des perquisitions et des saisies à Sicy-Bonneuil, à Vincennes et rue Michel-Bizot.

En hiver, lorsqu'on habite la campagne, loin de tout ce qu'on se trouve atteint d'une maladie quelconque intéressant l'estomac, les bronches, maladies de la peau, dérangements, rhumatismes, etc., on est souvent embarrassé pour se soigner. En ce cas, il nous semble utile de rappeler qu'un monsieur, ayant été lui-même radicalement guéri après avoir essayé vainement toutes les méthodes, offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui seront atteints d'une de ces maladies énumérées plus haut un moyen infailliable de se guérir promptement. Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble.

CHEVAL EMBALLÉ
Le cheval attelé au fiacre 2444 de la Compagnie générale des petites voitures, effrayé par le passage d'un tricycle à pétrole, s'est emballé, hier matin, sur le boulevard Montmartre, à la hauteur du numéro 18. Les efforts du cocher pour le maîtriser étaient impuissants et de graves accidents pouvaient se produire. N'écouant que son courage, le sous-brigadier Gerbault, de la brigade des voitures, s'élança à la tête de l'animal; malheureusement, au moment où il allait saisir la bride, il glissa et tomba.

Les roues de la voiture lui passèrent sur le corps.

Un gardien de la paix nommé Regnaud, du même service, fut plus heureux que son supérieur, et parvint à arrêter le cheval après avoir été traîné sur un parcoures assez long.

Ces deux courageux agents, qui ont été sérieusement blessés, ont reçu des soins dans une pharmacie, puis ils ont été reconduits, chacun à son domicile.

LES CAFÉS CARVALHO
Sait-on que c'est l'empire de Ménélik qui nous a fait ce royal cadeau qu'on appelle le café? Elle est en effet originaire d'Abessinie cette plante merveilleuse à qui nous devons, après les plus consciencieuses sélections, les exquis Cafés Carvalho. En vente par boîtes cachetées, 35, rue Turbigo; 36, rue Cadet; 45, rue de Châteaudun; 34, rue du Bac, et partout. Exiger le nom et la marque sur chaque boîte.

Les gardiens de la paix Porrot et Boudau, en tournée de service, l'avant-dernière nuit, aperçurent, en s'engageant dans la rue Caumartin, plusieurs individus très occupés à fracturer la devanture d'un magasin. S'avançant à pas de loup, en se dissimulant de distance en distance dans l'encoignure d'une porte, ils arrivèrent à peu de distance des malfaiteurs sur lesquels ils s'élançèrent. Mais l'un de ces derniers, posté en sentinelle, aperçut les agents et donna l'éveil. Tous détournés à toutes jambes, poursuivis par les gardiens qui réussirent à capturer un des fugitifs.

Au poste où il a été conduit, cet individu, un nommé Arrien Valvey, âgé de dix-neuf ans, paveur, demeurant rue des Amandiers, 89, a été trouvé porteur d'une pince-mousigneur, d'un ciseau à froid, d'un revolver chargé de cinq balles et d'un troussseau de fausses clefs: un attirail complet de cambrioleur.

M. Guénin, commissaire de police, a en-

voyé hier matin au Dépôt ce gredin, qui a refusé de nommer ses complices.

Jean de Paris.

Mémoire. — Un ouvrier terrassier occupé aux travaux du chemin de fer d'Orléans, quai Voltaire, est tombé accidentellement hier matin, dans un puits profond de sept mètres. Transporté mourant à la Charité.

J. de P.

Gazette des Tribunaux

POLICE CORRECTIONNELLE: Le procès Judet-Zola. — COUR D'ASSISES: La bande de Neuilly. Verdict.

Un des innombrables procès engendrés par l'affaire Dreyfus est venu hier mercredi devant la 9^e Chambre correctionnelle, présidée par M. Rouleau.

Il s'agit de la poursuite en dénonciation calomnieuse exercée contre M. Emile Zola par M. Ernest Judet, chef du service politique du Petit Journal.

Rappelons sommairement qu'au lendemain de la publication des lettres du colonel Combes accusant son père d'avoir été chassé de l'armée pour malversation, M. Emile Zola intenta un procès en diffamation à M. Judet et qu'au cours des débats il fit déposer contre lui, par son avoué, à la barre, une plainte en usage de pièces fausses.

Une information fut donc ouverte de ce chef contre M. Ernest Judet, et sur sa demande même.

Elle aboutit à une ordonnance de non-lieu.

Cette ordonnance rendue, M. Ernest Judet se retourna contre son accusateur; il porta contre lui une plainte en dénonciation calomnieuse, et c'est ce second procès qui se plaideait hier à la 9^e Chambre.

Défait à été, naturellement, donné contre M. Emile Zola.

Au nom de M. Ernest Judet, M. Joseph Ménard a demandé au Tribunal de condamner M. Zola à 40.000 francs de dommages-intérêts et à 10 insertions du jugement à intervenir.

M. Joseph Ménard a expliqué dans sa plaidoirie que les détournements dont M. Zola père se serait rendu coupable en 1832, alors qu'il était lieutenant en Algérie, ont été révélés à son client par une lettre qu'il trouva dans son courrier.

Il se renseigna aussitôt auprès du général en retraite de Loverdy, qui avait connu les faits, et c'est alors seulement qu'il publia les lettres du colonel Combes, ancien chef du lieutenant Zola.

Ces lettres sont-elles authentiques? L'instruction à laquelle il vient d'être procédé a établi que l'une d'elles existe encore dans les archives du ministère de la guerre.

M. Cavaignac a même autorisé M. Flory, juge d'instruction, à en opérer la saisie. La seconde, moins importante, a existé aux archives militaires de Constantine, mais on n'a pu la retrouver. M. Ernest Judet n'a d'ailleurs publié que de simples copies de ces deux pièces, et ne pourrait à aucun degré, comme le fait remarquer l'ordonnance de non-lieu, être juridiquement incriminé d'usage de faux.

M. Joseph Ménard ajouta que M. Emile Zola ne pouvait ignorer les fautes que son père avait commises. En soutenant que les lettres du colonel Combes étaient fausses, il a donc agi de mauvaise foi, et dès lors le délit de dénonciation calomnieuse est établi contre lui.

Le Tribunal, après un court délibéré, a rendu le jugement qu'on va lire, et qui est surtout curieux par les motifs d'atténuation qu'il renferme:

Le Tribunal.
Attendu qu'à la suite de la publication par le Petit Journal des deux lettres du colonel Combes, Zola déposa entre les mains du procureur de la République une plainte en faux contre inconnu et en usage de faux contre Judet;

Qu'une instruction ouverte sur cette dénonciation aboutit à une ordonnance de non-lieu;

Attendu que, sans rechercher à quelles préoccupations Zola a pu obéir en déposant la plainte susvisée, il est constant que rien ne lui permettait d'affirmer que Judet avait fait sciemment usage de pièces fausses ou falsifiées; que sa bonne foi doit dès lors être écartée;

Attendu qu'il y a lieu toutefois, au point de vue de l'application de la peine, de constater que Zola a pu être légitimement ému par la publication de documents constituant des pièces de service, ayant un caractère confidentiel, et dont, par suite, en les supposant véritables, Judet n'aurait jamais dû avoir communication;

Par ces motifs, le Tribunal condamne par défaut M. Emile Zola à 400 francs d'amende, 500 francs de dommages-inté-

rets envers M. Ernest Judet, et deux insertions du jugement à raison de 100 francs par insertion; ces insertions ne pourront être faites, ajoute le Tribunal, que lorsque le jugement par défaut aura acquis un caractère définitif.

Voici, à titre de document, le texte de l'assignation en diffamation signifiée hier à M. Joseph Reinach, à la requête de la veuve du lieutenant-colonel Henry:

A la requête de Mme Berthe-Amélie Berthecourt, veuve Henry, agissant tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Louis-Paul-François Henry, son fils mineur, demeurant ladite dame à Paris, avenue Duquesne, n° 43, pour laquelle domicile est élu à Paris, rue Saint-Honoré, n° 332, en l'étude de Me Couronne, avoué près la Cour d'appel de Paris, lequel se constitue et occupe pour la requérante sur la présente assignation et ses suites;

J'ai, Charles-Marie-Georges Dupuis, huis-sier-audencier près la Cour d'appel de Paris, y demeurant au Palais de justice, à Paris, soussigné, donné assignation au directeur et administrateur du journal le Siècle dont le siège est à Paris, rue de la Grange-Batelière, n° 12, y demeurant, pris comme civilement responsable des délits de diffamation et de calomnie relevés et définis à l'encontre des sieurs Chambré et Reinach, audit siège où étant et parlant à un employé du journal;

Et au sieur Reinach et au sieur Chambré, imprimeur gérant du journal le Siècle, par copies séparées.

A comparaitre le vendredi vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, jour fixé par l'ordonnance susénoncée, à onze heures précises du matin, à l'audience de la Cour d'assises de la Seine, séant au Palais de justice, à Paris, local ordinaire de la Cour d'assises pour:

Attendu que, dans une série d'articles insérés et publiés dans le journal le Siècle, le sieur Joseph Reinach a nettement accusé le colonel Henry d'être l'auteur de la trahison reprochée, d'après lui, injustement à Dreyfus;

Que, dans le numéro du Siècle du 26 novembre 1898, il écrivait en première page, première colonne: « M'expliquant il y a quelques jours à cette place sur le cas du colonel Henry, sur son faux et sur son suicide, j'écrivais que deux hypothèses seulement sont possibles; Henry-Curtius, faussaire et parjure par dévouement à l'état-major, héros criminel ou Hémel, espion et traître, complice d'Esterhazy »;

Qu'il terminait ledit article par les lignes suivantes: « Et sans doute je n'ai pas encore, malgré tant d'indices et même de preuves, le droit d'affirmer que Henry était le complice d'Esterhazy. Il faudrait d'autres faits encore pour permettre une pareille assertion. Mais j'ai le droit de dire qu'une instruction s'impose. J'ai le droit de dire que, du premier jour où il vit le bordereau, Henry a su que le traître c'est Esterhazy »;

Attendu que le sieur Joseph Reinach a formellement précisé l'imputation diffamatoire dans un article publié en première page, première, deuxième et troisième colonnes, par le journal le Siècle, en date du mardi 6 décembre 1898, article intitulé: « Henry et Esterhazy », commençant par ces lignes:

« M. Paul Déroulède a poussé, avant-hier, à Champigny, une fois de plus, son cri de guerre: « Vive l'armée! A bas les traîtres! » Ce cri, nous le poupons tous; il n'a pas cessé d'être le nôtre depuis le début de cette campagne »;

Et se terminant par ces lignes: « Et il n'y a plus de traîtres en France, monsieur Déroulède, puisque Esterhazy est en fuite... »;

Attendu que, dans l'article qui précède, le sieur Joseph Reinach écrit notamment: « Il s'agit seulement de savoir qui sont les traîtres. Or, jusqu'à présent, il n'y en a que deux qui soient avérés: Esterhazy et Henry. Je crois pouvoir dire, de mon hypothèse, que Henry fut le complice d'Esterhazy, qu'elle devient, qu'elle est devenue une vérité »;

Attendu que, dans ce même article, le sieur J. Reinach écrit: « Et Henry se remet à l'œuvre avec Esterhazy. C'est pendant cette année que les deux traités et Schwartzkoppen firent leurs plus belles récoltes. Schwartzkoppen de renseignements; Henry et Esterhazy d'écus, près de cent mille francs »;

Attendu que l'imputation de trahison et celle d'usage partagé avec un complice près de cent mille francs, prix de la trahison, sont évidemment de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du colonel Henry; que de telles imputations sont les plus graves qui puissent être dirigées contre un homme, et spécialement contre un soldat.

Attendu que, dans une série d'articles suivants, publiés dans le même journal le Siècle, notamment dans un article paru le 8 décembre 1898, en première page, le sieur J. Reinach a réitéré ses accusations, qu'il déclare exactes, précises, irréfutables;

Attendu que ces imputations ont été, tant par le fait du journal le Siècle que par le fait d'autres journaux, reçu la plus grande publicité, constituent au premier chef le délit de diffamation prévu et puni par les articles 29, 30, 31, 32, 34, 35, 43, 44, 45, 47, 50, 52, 53 et 54 de la loi du 29 juillet 1881.

Le rédacteur de l'assignation expose ensuite que si Mme veuve Henry a choisi la juridiction de la Cour d'assises, c'est que M. Joseph Reinach lui-même l'a

mise, pour ainsi dire, au défi de l'y appeler.

Attendu qu'en réponse à une lettre de Mme veuve Henry le sieur J. Reinach a, dans le journal le Siècle paru le 9 décembre 1898, publié en première page un article qui se termine ainsi: « Tout le monde comprendra à quel sentiment nous obéissons en déclinant toute controverse avec la malheureuse signataire de cette lettre. La loi lui offre le moyen d'établir que le colonel Henry n'aurait pas été complice des trahisons du commandant Esterhazy; c'est de nous poursuivre en Cour d'assises où la preuve est admise »;

Attendu qu'en provoquant Mme veuve Henry à la poursuivre en Cour d'assises, où la loi lui permettrait d'administrer la preuve de la trahison imputée au colonel Henry, et en mettant ainsi en cause les héritiers du mort, le sieur J. Reinach a lui-même déterminé la juridiction compétente, prêtée tant à l'égard du défunt que de sa veuve et de son fils les intentions et le mobile du diffamateur, affirmé de façon irréfutable et décisive sa volonté de porter atteinte à l'honneur ou à la considération des héritiers vivants et détruit par avance toute objection possible à la recevabilité de leur action telle qu'elle est intervenue dans les termes de l'article 34 de la loi du 29 juillet 1881.

Par ces motifs, Vu les articles 29, 30, 31, 32, 34, 35, 42, 43, 44, 45, 47, 50, 52, 53 et 54 de la loi du 29 juillet 1881;

S'entend, aux droits de Mme veuve Henry, agissant tant personnellement qu'en qualité, les susnommés déclarer coupables du délit de diffamation commis contre le colonel Henry dans les termes et conditions prévus et punis par l'article 34 de la loi du 29 juillet 1881;

Sans préjudice des conclusions à prendre par M. le procureur général, dont l'intervention est requise;

Et s'entend condamner sous la même solidarité en tous les dépens.

L'affaire sera plaidée pour Mme veuve Henry par M^e de Saint-Auban, lequel sera assisté de M^e Chenu, contrairement à la nouvelle qui avait été donnée hier.

Si le débat s'engage au fond, on prévoit, étant donné le nombre des témoins qui vont être assignés — environ 200 — de longues et passionnantes audiences. Mais s'engageront-ils? Tout est là.

J'ai eu l'occasion d'expliquer combien est délicate la question de compétence quand il s'agit de diffamation envers la mémoire des personnages publics. Je tiens, comme M^e de Saint-Auban, pour la Cour d'assises, car, avant comme après leur mort, les personnages publics appartiennent à la discussion. Mais cette opinion est, je dois le reconnaître, extrêmement discutée.

Il y a quelques mois, le Tribunal correctionnel de la Seine affirmait sa compétence, à l'exclusion de celle de la Cour d'assises, dans le procès en diffamation contre la mémoire du lieutenant Zola.

La raison donnée par ceux qui tiennent pour la police correctionnelle, c'est que la diffamation envers la mémoire des morts n'est punissable, aux termes de la loi, qu'autant qu'on a voulu nuire aux vivants; or, dans l'affaire Zola comme dans l'affaire Henry, l'héritier vivant est un simple particulier, échappant à la juridiction de la Cour d'assises.

Il serait fort possible qu'à défaut de M. Joseph Reinach, qui ne peut guère récuser le jury après l'avoir réclamé, le ministère public se levât dès le début du procès Henry pour réquerir, dans un intérêt d'ordre public, la Cour d'assises de se déclarer d'office incompétente.

Qui vivra verra.

Après douze audiences, la Cour d'assises de la Seine a rendu hier son arrêt dans l'affaire de la bande de Neuilly.

Près de 450 questions étaient posées au jury contre les trente-deux accusés: tentatives de meurtre, attaques nocturnes, vols avec violence, cambriolages, attentats aux mœurs, rien ne manquait à ce questionnaire d'un longeur légendaire dans les annales de la Cour d'assises.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Bréguet et les plaidoiries de M^e Henri Robert, Joseph Ménard, Lagache, Lévy-Alvares, Félicien Paris, Paul Comby, de Burdel de Chasseay, Jacobson, Lippmann, Pierre Cléry, Richard Boudin, Orgias, Bourgeois, André Hesse, Caron, Mesmin, Lafosse, de Monzie, Herbin, Fabart, Falloy, Maitrejean, Masson, Metz, Cerf et Pélassier, plaidoiries qui n'ont pas occupé moins de trois audiences, le jury a rapporté un verdict de culpabilité en vertu duquel la Cour a condamné les principaux chefs de la bande dans les proportions suivantes:

Koch et Colombin sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité; Jacques

Gauthier, Giboulet et Prieur à vingt ans de travaux forcés; Michaux et Lefèvre à quinze ans de travaux forcés.

Les autres ont été frappés de peines variant entre deux ans de prison et vingt ans de travaux forcés. Seize seulement des accusés ont été acquittés.

Albert Bataille.

Informations

A l'Elysée. — Le Président de la République a reçu hier matin MM. Baudouin, président du Tribunal de la Seine; Catusse et Jacquin, conseillers d'Etat; Demagny, secrétaire général de la chancellerie de la Légion d'honneur, et les généraux Libermann et Pédaya.

M. Cornu, membre de l'Institut, président, et les membres du bureau des longitudes ont offert au Président de la République un exemplaire de l'annuaire et des différentes publications annuelles de ce service.

M. Marcel, ministre de France à Stockholm, est venu prendre congé du Président de la République avant de rejoindre son poste.

Armée. — M. le général de division Pédaya, commandant la 2^e division d'infanterie (3^e corps), est nommé au commandement de la division d'Alger.

M. le général de division Brunet, membre du Comité technique de l'artillerie, est nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie.

M. le général de division Gras, inspecteur permanent des fabrications de l'artillerie, est nommé membre du Comité technique de l'artillerie, en remplacement de M. le général Brunet.

Magistrature coloniale. — Par décret, sont nommés: Procureur général près la Cour d'appel du Sénégal, M. Caspary, président de ladite Cour d'appel, en remplacement de M. Brunet-Dutour, nommé président de Chambre à Poitiers.

Président de la Cour d'appel du Sénégal, M. Brunaud, conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, à la Cour d'appel de la Martinique, M. Baffie, conseiller à la Cour d'appel au Sénégal.

Conseiller à la Cour d'appel du Sénégal, M. Filippini, juge-président au Tribunal de Chandernagor.

Marine. — Le Conseil supérieur de la marine s'est réuni hier au ministère de la marine, sous la présidence de M. Lockroy.

La réunion de ce Conseil, qui devait avoir lieu ce matin à l'Elysée, a été remise à une date ultérieure.

Académie de médecine. — A signaler, à la séance d'hier, une communication de M. le professeur Proust sur les épidémies navales de peste; une étude de M. Laverac sur le mode de production des accès périodiques de fièvre intermittente; une observation de gastro-entérite pour corps étranger de l'œsophage, du docteur Lejars; une communication du docteur Eugène Doyen ayant trait à la chirurgie de l'estomac.

M. le docteur François-Franck, professeur au Collège de France, signale à l'attention de l'Académie les dangers de la médication thyroïdienne, employée dans les cas d'obésité simple, par des malades qui dirigent eux-mêmes leur cure. A son avis, les préparations du corps thyroïde ou de thyroïdine ne devraient pouvoir être délivrées que sur ordonnance de médecins.

MM. Potain, Lancereux et Huchard insistent sur leur tour pour que la médication thyroïdienne soit rangée dans la catégorie des médicaments dangereux, traqués. Et l'Académie, par un vote unanime, prend la proposition en considération et la renvoie à une Commission composée de MM. François-Franck, Lancereux, Potain, Huchard et Ferrand.

Banquets. — Le 50^e dîner de la « Betterave » a réuni hier cent douze convives, sous la présidence de M. Bouchez, ancien procureur général de Paris.

Un charmant concert, organisé par nos confrères Ed. Noël et Lefranc, a suivi le banquet. On y a applaudi: Mmes Grandjean, de l'Opéra; Lyneés et Jaux, de la Comédie-Française; Mme Molé-Truffier, MM. Grivot et Mouliart, de l'Opéra-Comique; le compositeur Tiersot dans ses airs populaires; le comique Vauvel; les instrumentistes Gillet (hautbois) et Gallois (piano).

MM. Guillaud, ministre des colonies; Paul Dière, président de section au Conseil d'Etat; général Mercier; docteur Henry de l'Institut; Boucher-Cadart, Weerts, Martel, Hudelet, Mio, Blémond, Gauquie, Carlier, Franck, Morcrette, Fercheron, Gouttière, etc., etc.

Le banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Charlemagne aura lieu lundi prochain, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.

Le « Smoking Concert » annuel de la Chambre de commerce britannique de Paris a eu lieu hier soir, dans les salons de l'Hôtel Terminus.

Ce concert, précédé d'un banquet, a été présidé par M. Austin Lee, de l'ambassade d'Angleterre, ayant à sa droite, M. W.-C. Robertson, président de la Chambre. Parmi les assistants au nombre d'environ cent vingt, nous avons remarqué: M. Spearman, commissaire britannique pour l'Exposition de 1900; M. Inglis, consul britannique, MM. Monson, Pil-

ter, Hounsfield, Poolock, Manby, Johnson, Longhurst, Sturrock, Churchward, Hewson, Redfern, Raymond Maignien, Thierry, et la plupart des notabilités de la colonie anglaise.

Les artistes amateurs ont été fort appréciés. On a applaudi les morceaux chantés par MM. Olive, Portejoie, le bariton mondan, qui a magistralement chanté la Marseillaise et la romance de l'Étoile, etc.; Carter et Clark; les chansonnettes comiques de MM. Crawford, Lockwood, Muglston; la danse écossaise de M. Bremner, le nouveau Gramophone américain. M. Fernand Maignien a soulevé des tonnerres d'applaudissements par son exécution magistrale d'un solo pour harpe.

Selon l'habitude dans ces sortes de fêtes, aucun discours n'a été prononcé. On s'est contenté de boire à la santé de la reine Victoria et du Président de la République. La soirée s'est terminée par le Good save the Queen traditionnel, immédiatement suivi par la Marseillaise, chantée debout par tous les assistants.

TÉLÉGRAMMES ET CORRESPONDANCES

Du 11 Janvier

LONDRES. — Un incendie s'est déclaré hier, à la résidence du duc de Cambridge, à Kew. Grâce à la promptitude des secours, il n'y a eu que peu de dégâts.

ROUEN. — Le général Langlois, commandant du 3^e corps, a passé cet après-midi, sur le Cours-la-Reine, la revue de toutes les troupes de la garnison, à l'occasion de la remise des décorations du 1^{er} janvier.

Les troupes ont été acclamées par la foule aux cris de: « Vive l'armée! »

QUIMPER. — Toute la journée d'hier et toute cette nuit les averse ont succédé aux averse. Depuis ce matin, de violentes rafales s'ajoutent à cette pluie; la mer est très agitée et la navigation pour les barques de pêcheurs est devenue impossible.

L'escadre américaine à Cherbourg.
CHERBOURG. — Aujourd'hui a eu lieu sur la place d'Armes une revue d'honneur pour la remise des décorations du nouvel an par le général Ragaine, commandant la 80^e brigade d'infanterie.

L'escadre américaine, reconstituée et composée de quatre cuirassés et de plusieurs croiseurs, arrivera à Cherbourg en juin prochain.

L'arsenal armé définitivement la *Mouette* pour aller remplacer à Constantinople le torpilleur *Bombe*.

La *Lance* avait été désignée, mais l'ambassadeur à Constantinople a préféré la *Mouette*.

L'accident du « Redoutable ».
BRESt. — L'accident du cuirassé le *Redoutable* est plus grave qu'on ne le pensait hier.

Aucun marin n'est descendu à terre, les renseignements manquent, et à la préfecture maritime on ignore l'événement.

Un furieux coup de vent dressa le bâtiment qui sortait de Armental et venait d'arriver à ses corps morts. Soixante-quatre hommes hâlaient le navire au cabestan, quand celui-ci fut arrêté net par un coup de vent.

Les marins hésitèrent, les barres revinrent en arrière et fauchèrent les matelots, dont dix-sept furent atteints à la tête, à la poitrine et aux bras. Cinq ont été sérieusement blessés.

Le marin Kervern a eu le bras et le poignet gauches fracturés.

PLougastel. — Hier a eu lieu, dans la commune de Plougastel, au sud de la rade de Brest, une cérémonie peu banale: trente-deux couples de paysans ont été mariés en même temps.

L'assistance, composée de parents et d'invités, était énorme.

Les rapatriés de la mission Marchand.
MARSEILLE. — L'*Orénoque*, des Messageries maritimes, devait arriver ce matin, ayant à son bord les sous-officiers rapatriés de la mission Marchand. Le mauvais temps a retardé l'arrivée de ce paquebot, qui n'entrera dans le bassin de la Joliette que demain matin, vers deux heures. La réunion qui devait être tenue en leur honneur, ainsi que le punch qu'on devait leur offrir, ont été contremandés.

Les affaires d'Algérie.
ALGER. — M. le gouverneur général de l'Algérie est revenu aujourd'hui d'une rapide tournée aux environs d'Alger, par l'Alma, la Reghaia Rouiba et Maison Carrée. Les colonies de ces divers centres lui ont exposé leurs desiderata. Partout les marques de respect et de sympathie les plus expressives ont accueilli le représentant du gouvernement.

Le meeting organisé par M. Max Régis a eu lieu ce soir au vélodrome. Quinze cents personnes environ y assistaient. Après avoir déclaré qu'il ne se livrait pas à ses violences habituelles de langage, M. Régis a fait, en termes relativement modérés, le procès de ses adversaires politiques, puis il a demandé un vote de confiance en faveur du Conseil municipal d'Alger.

A part l'expulsion de deux israélites, la soirée n'a présenté aucun incident saillant.

M. Max Régis partira demain pour

Feuilleton du FIGARO du 12 Janvier 1899

14

SUZERAINÉ

ROMAN CONTEMPORAIN

DEUXIÈME PARTIE

II

— Suite —

Le jour même, pour se justifier d'être hors de Paris en moins de temps que Mme Turel, Pierre annonça son départ immédiat pour l'Algérie, déjà parcourue autrefois, en récompense de succès scolaires, et sur laquelle il pourrait aisément, après son fâcheux retour, narrer des aventures et des impressions de paysages. Il prétextait des renseignements à recueillir sur place pour un gros procès relatif

la France où il ira chercher MM. Drumont et Rochefort.

Dans une dépêche datée de Monte-Carlo et adressée à M. Max Régis, qui publie l'Express, M. Rochefort dit que l'incident du Casino lui donne encore plus l'envie de visiter l'Algérie avec lui, Régis. La dépêche se termine ainsi : « A bientôt ! Salut fraternel aux amis ! »

M. le général Collet-Maigret, commandant la division d'Alger, qui passe aujourd'hui dans le cadre de réserve, adresse aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats placés sous son commandement un ordre du jour dans lequel il rend hommage à la vaillance des troupes d'Afrique, qu'il a vues à l'œuvre en Italie et au Mexique. L'ordre du jour se termine ainsi :

Vous pouvez juger dès lors du très grand regret que j'éprouve à me séparer de vous tous, officiers et hommes de troupe, qui m'avez rendu la tâche si facile et dont j'ai eu avec tant de confiance le dévouement à l'épreuve si j'avais eu la bonne fortune de vous conduire à la guerre. Je vous laisse dans des circonstances critiques, commandés par l'honneur et le devoir, et j'espère que vous serez tous victorieux et que vous aurez une égale affection la patrie qui est l'héritage des ancêtres et l'armée qui a fait la patrie. Montrez-vous dans les temps de paix passionnément dévoués à ces deux grandes causes ; puis, si l'orage éclate, pensez à la France, élevez vos cœurs à la hauteur de tous les sacrifices et faites honneur à votre armée en général qui sera heureuse d'applaudir à vos succès comme il applaudissait, il y a quarante ans, à ceux de vos aïeux.

Département

GRENADE. — Le train poste du chemin de fer d'Andalousie a déraillé entre les gares de Salinas et de Ropio. La locomotive, le tender et un wagon ont été complètement détruits ; le mécanicien a été tué ; un autre est légèrement blessé. Cet accident est dû au mauvais état des traverses et de la ligne. On assure que les freins ne fonctionnaient pas depuis la gare de Bobadilla.

Argus

Courrier des Modes

On n'a pas oublié que, lors du départ de la tournée Jane Harding, un entrepreneur avait acheté le droit d'exposer dans chaque ville de la veille de la représentation, les toilettes qui porteraient la grande artiste le lendemain soir. Sur la demande de Jane Harding, qui trouvait ce procédé trop tapageur, le contrat a été résilié. Mais la renommée de ses toilettes merveilleuses n'en a pas moins été répandue partout. Voici une anecdote qui en est la preuve :

La troupe allait arriver à Vienne lorsqu'on apprit la nouvelle de l'attentat de Genève. L'assassinat de l'Impératrice mettant en deuil tout l'Empire, il y avait peu d'espoir de faire recette. Cependant, les engagements étaient formels avec les directeurs. On joua quand même l'Écran-Perle, pièce annoncée.

On surpris la salle était comble et presque tout le public se composait de femmes. C'étaient toutes les couturières de Vienne et des villes voisines, accourues pour voir et noter les célèbres toilettes de Mme Jane Harding.

Et tout le long de la pièce, ce ne fut que chuchotements d'admiration et grimaces de croque-morts notant sur le papier les plus petits détails.

Au quatrième acte, quand l'héroïne fit son entrée dans sa toilette entièrement pailletée bleu de nuit, ce fut du délire... C'est que la Viennoise ne fait pas de modes, mais qu'elle excelle à copier avec une merveilleuse fidélité. C'est donc une fortune insoupçonnée pour les couturières autrichiennes que d'avoir sous les yeux toute une série de jolies toilettes parisiennes.

Les Viennoises ont eu d'autant plus de chance qu'elles ont eu, en effet, la véritable nouveauté mode de Paris. La Vogue est, en effet, aux robes noires et bleu de nuit, pailletées et chenillées sur tulle, avec petit décolleté voilé. Cette robe foncée, pour le soir, fait surtout valoir les nombreux rangs de perles fines si en faveur en ce moment. Cet ensemble est riche et de bon goût.

Le chapeau est en harmonie avec la robe. Il se fait également pailleté, avec une énorme rose, ou plusieurs roses entourées alors de beaucoup de feuillage.

C'est la toque qui l'emporte. Elle est en tulle noir ou blanc, ou en dentelle crème pour le théâtre ; en fourrure pour la ville. Jeunes filles, jeunes femmes et même dames âgées, toutes l'adoptent. Elles ont raison. Cette forme est très sévère, et puis elle satisfait tout le monde... excepté peut-être les auteurs de revues qui se voient enlever tout prétexte à la « scène » qu'ils nous servaient régulièrement à propos des dimensions de nos chapeaux.

A signaler aussi la disparition des chemisettes « vagues » qui avaient un air par trop négligé pour le soir. Ce genre est réservé aux costumes de sport et remplacé par le corsage ajusté, tout au moins du dos, et fait de satin souple voilé, ton sur ton ou noir sur blanc, et de taffetas de couleur est complètement détonné. Noir avec poils noirs noirs il fait encore de jolies jupes. Commode pour accompagner le corsage de théâtre.

Certains produits ont une vogue aussi colossale qu'éphémère. Cela ne tient pas à la mode, ni aux caprices, mais à ce que l'expérience a fait voir juste des promesses trompeuses du prospectus.

Il n'en est pas de même de ce qui constitue un progrès sérieux, une invention utile : la mode n'en change pas. L'expérience ne fait qu'accroître le succès.

Cette réflexion me vient en apprenant que Darsy, trop à l'étroit rue d'Anjou, installe, 54, rue du Faubourg-Saint-Honoré, ses laboratoires et ses magasins de vente. Voilà bientôt vingt ans que nous usons des sachets de toilette du docteur Darsy et leur succès va toujours grandissant. Ils tiennent bien toutes leurs promesses. Seuls ils assurent la fraîcheur du teint et empêchent les jeunes femmes de vieillir. Seuls ils assurent aux femmes atteintes par les premières rides un agréable et certain retour à leur visage de vingt ans, à un visage jeune, frais, naturellement et sans artifices.

Je trouve absolument humain qu'une femme, de celles que l'on appelle toujours jeunes et bien conservées, ne raconte pas les moyens qu'elle emploie pour ne pas vieillir, mais je dois un bon conseil aux femmes qui me questionnent sur les soins à donner au visage, et je leur dis : « Suivez le traitement du docteur Darsy dont les produits ont toujours tenu leurs promesses ». Darsy, lui seul préparateur, envoie franco notice et tous les renseignements particuliers qui lui sont demandés.

Clair de Chanconay

Courrier des Théâtres

OPÉRA-COMIQUE. — Il n'est pas besoin de rappeler le succès remporté, place du Châtelet, à la fin de la saison dernière, la Vie de bohème. La très claire et très théâtrale musique de M. Giacomo Puccini, l'amusante et grouillante mise en scène de M. Albert Carré, l'admirable interprétation du rôle principal, justifiaient parfaitement ce succès qui s'est renouvelé à la reprise d'hier. Comme il y a quelques mois, on a chaleureusement applaudi les bonnes pages de la partition — et elles sont nombreuses — les jolis tableaux du quartier Latin, de la barrière de Paris ; la robuste fantaisie de

M. Fugère, la belle voix de M. Maréchal, et l'on a acclamé Mlle Guiraudon, qui a fait de Mimi, la grisette, la plus touchante, la plus poétique, la plus délicate de ses créations. — A. B.

Co soir

Au théâtre de l'Ambigu-Comique, à 8 h. 1/2, première représentation de la Micoche, pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux dont un prologue, de M. Jules Mary.

Antonio MM. Léon-Noël
Michel Nicolat Ravet
Frédéric Lefrançois
Anglada Renot
Philippe Emile-Albert
Christiani Charlier
Joseph Ranté
Barthélemy Orsy
Giovanni Liézer
Tomasini Germain
Le major Harris Picard
Léon de paix Dorvet
Marie-Rose Mmes André Mory
Cocilia Renée Cogy
Rosalina D. Renot
Elyette Meynier
Cecca De Braine
Léona Maoulair
Thérèse Anisy
M. Antonio Dauby
Pettie Marie-Rose Pétite Chamoy

— Au théâtre Cluny, à 8 h. 1/2, répétition générale de la Poule blanche. Demain, première représentation.

Au Conservatoire : Aujourd'hui jeudi, à une heure et demie, examen semestriel des classes d'opéra de MM. Giraudet et Melchissédec.

Résultat des examens de janvier, terminés hier. Le jury était composé de MM. Théodore Dubois, Des Chapelles, Jules Claretie, Ginisty, H. Laveaun, Jules Barbier, Porto-Riché et G. G. G.

Les heures accordées l'année dernière à Mlle Brésil, Aubry, Génat, Myriane, et à MM. Dessonnes, Croué, Signoret et Vargas ont été maintenues pour l'année 1939.

Le prix Poncin a été accordé de droit à Mlle Génat (2e prix de comédie en 1898).

Trois nouvelles bourses de six cents francs ont été décernées à Mlle Garrick, Regnier et Barbat.

Encouragements de 300 francs : MM. Revel, Gournao, Severin ; Mlle de Lavergne et Barbier ; de 150 francs : Mlle Lamsac et Lalander ; MM. Henry Perrin, Rochefort, Frère et Perrin ; de 100 francs : MM. Brulé et Montauzet ; Mlle Nory, Merville, Adé et Becker.

M. Ludovic Halévy n'assistait pas encore aux examens semestriels du Conservatoire ; mais il va bien, tout à fait bien, et on le reverra bientôt à l'Académie.

M. Sardou était absent aussi. Absents également M. Le Bary, qui est en Russie, et M. Silvain.

Hier soir, à l'Opéra, M. Lafitte, très remarqué déjà lors de son début, dans le rôle de David, des Maîtres Chanteurs, abordait pour la première fois celui de Faust.

Le jeune chanteur, dont la voix est très fraîche et conduite avec beaucoup de style, a fait le plus grand plaisir.

Il a été chaleureusement applaudi, ainsi que Mlle Berthel, MM. Fournets, Bartel, etc.

A la Comédie-Française : Ce n'est pas, cette fois, un a-propos en vers qui célébrera Molière le 15 janvier. M. Coquelin cadet avait dit, jadis, à Pézenas, un Salut à Molière, écrit par M. G. Geffroy. Cette page, M. Jules Claretie la entendit récitée à l'heure de la compléter en lui donnant le tour d'un éloge de Molière, écrit en cette forme prose que l'auteur de l'Avare et du Médecin malgré lui écrivait en même temps que ses vers.

C'est en habit noir, en homme de maintenance, qui sera joué comme Molière, que M. Coquelin cadet dira ce « compliment ».

Au Gymnase, c'est après-demain samedi 14 janvier que sera donnée la première représentation de Trois femmes pour un mari, comédie en trois actes, de M. Grenet-Dancourt, qui sera jouée au soir-là pour la mille cent cinquante fois à Paris.

M. Porel, d'accord avec l'auteur, a décidé qu'il n'y aurait pas de répétition générale.

Voici la distribution de Madame de La Vallée, pièce en cinq actes de M. Emile Moreau, qui a été hier aux artistes du Vaudeville.

La Valette MM. Guity
Baudouin Lérand
Richardet Manry
Nunnes Numa
D'Angès Grand
Condé Lagrange
Labbé Nertann
Dauvilliers Dauvilliers
Eberle Pentat
Carvoisin Gildes
Lafont Fleury
Glandoué Fleury
Duras Demanne
Bresson Lemarchand
Emilie Mmes Réjane
M. L'autoit Cécile Caron
Princesse de Vademont Archainbaud
Josephine Lucienne

Matinées annoncées pour dimanche prochain : Comédie-Française, 1 h. : l'Avare, VE-tourdi.
Opéra-Comique : Carmen.
Palais-Royal, 1 h. 1/2 : Chéri !
Renaissance, 2 h. : Phédre.
Variétés, 1 h. 3/4 : le Voyage autour du Code.
Porte-Saint-Martin, 1 h. 1/2 : Cyrano de Bergerac.

Gymnase : Trois femmes pour un mari.
Folies-Dramatiques, 2 h. : Folies-Revue.
Gaité, 2 h. : la Fille de Mme Angot.
Théâtre Antoine, 2 h. : Résultat des courses.
Cluny : la Poule blanche.

Au théâtre des Nouveautés, ce soir jeudi, vendredi, samedi et dimanche, quatre dernières du Contrôleur des Wagons-Lits. Il ne sera pas donné de matinée dimanche prochain.

Lundi soir 16 janvier, relâche pour répétition générale de la Dame de chez Maxim. Mardi 17, première représentation.

Aujourd'hui jeudi, au Châtelet, à une heure et demie, matinée, la Poudre de Perlinpinpin.

Ce soir jeudi a lieu la première représentation, à l'Opéra de Berlin, de Brésidis, l'œuvre remarquable d'Emmanuel Chabrier, que MM. Bertrand et Gaillard doivent nous donner au mois de février prochain.

Le célèbre kapellmeister Richard Strauss a tenu se charger lui-même de la direction de l'ouvrage.

Le mariage de Mme Adeline Patti aura lieu à Brecon (Angleterre), le mercredi 25 janvier prochain.

Dés maintenant, les habitants de Brecon se pressent à recevoir, comme des princes, un journal local, la grande cantatrice et son heureux époux.

Les rues vont être magnifiquement décorées, et le maire et le Conseil municipal — en

grande tenue — iront recevoir les nouveaux mariés à la gare, et les accompagneront à l'église catholique où sera béni leur union. C'est à Paris, au Grand Palais, ancien lord-maire de Londres, qui conduira la Patti à l'autel.

Jules Euret

SPECTACLES & CONCERTS

AU NOUVEAU CIRQUE. — La Cascade merveilleuse. Les Éléphants plongeurs. Les premiers du Cirque de la Saint-Honoré constituent aujourd'hui un véritable événement parisien auquel le public friand de jolis spectacles se garderait bien de manquer. On sait, en effet, par de nombreux précédents, que M. Houcke n'est pas homme à déranger son monde sans raison, et qu'il est assuré d'avance que le nouveau spectacle auquel il vient de procéder sera un succès surprenant de longue main et toujours appelée à dépasser ce qu'on a déjà vu. Celle qu'on applaudit depuis deux jours sous le titre de la Cascade merveilleuse est de nature cependant à lui créer de gros embarras pour l'avenir, par son merveilleux arrangement et sa mise au point véritablement artistique. Il sera d'autant plus difficile pour ne pas dire impossible, à l'habile directeur du Nouveau Cirque, de faire mieux.

Pour procéder par ordre, il convient de mentionner quelques-unes des attractions qui composent la première partie du programme. C'est d'abord une troupe d'acrobates hors ligne, d'équilibristes extraordinaires et de clowns décapités, parmi lesquels se détachent en vedette les Fratellini et ces prodigieux fantaisistes : Footit et Chocolat. A noter encore les Donals, trois superbes athlètes aux muscles prodigieux, qui renouvellent d'une façon originale le travail classique des anneaux ; puis le fameux « Good Night », un cheval qui fait son lit, se déshabille et se couche, dans les conditions les plus parfaites, tout comme un paisible bourgeois, et enfin et surtout, dans un autre genre plus noble de dressage, Thérèse Renz, l'impeccable écuyère, maniant avec une rare délicatesse de main, en même temps qu'une sûreté admirable, son cheval Abbarac.

La nouvelle pantomime nautique La Cascade merveilleuse, qui termine la soirée, comprend trois tableaux.

Dans le premier — un très ingénieux intérieur japonais — on assiste à la toilette de deux jeunes filles se préparant à la soirée que donne le prince Ghède et sa femme Praha.

La fête a lieu au deuxième tableau, entièrement consacré à l'histoire de deux amoureux. Au troisième tableau, la piste se transforme en lac ; d'un rocher établi à la hauteur de la galerie circulaire jaillit une énorme nappe d'eau qui, sous les yeux changeants de la lumière électrique, roule en cascades multicolores dans le lac où tout à coup viennent plonger des hommes, des femmes, des chevaux sauvages et des éléphants ! Ces derniers ne sont pas au moins de moindres agréments de cette baignade peu commune. De gracieuses jeunes filles groupées en des poses harmonieuses sur le plus haut roc complètent une apothéose féerique.

M. Houcke a monté La Cascade merveilleuse avec un goût exquis qui lui fait le plus grand honneur. C'est Bianchini qui a dessiné les costumes, décorés de fleurs et de plumes, et qui, le maître décorateur Jambon a brodé les différents décors, et M. Grillet, l'excellent chef d'orchestre, a écrit une partition légère et pimpante qui accompagne la pantomime et le ballet très gracieux du deuxième acte, réglé par Mme Pères. — UN M. DU B.

Aujourd'hui : A la Bodinière, à 3 heures : Première séance de Trios et Sonates, donnée par MM. Luzzato, J. White et G. Casella. A 4 h. 1/2 : Conférence de M. Jules Guillaud sur le « Génèse de l'amour » devant la science.

— Aux Mathurins, à 3 heures : l'Hiopgriffe enchanté, conte fantastique, de MM. H. de Callias, E. Depré et F. de la Tombe. — A 4 h. 1/2, Au bord du chemin, idylle mimée en un acte, de M. William Marie, jouée par Mlle Blanche et Suzanne Mante, de l'Opéra ; les chansonniers J. Bataille, Meudrot et Archambaud.

— Au théâtre des Capucines, à 2 h. 1/2 : matinée de famille. Magie et prestidigitation par le professeur Albertini, ex-opérateur du théâtre Isola.

Hier, à la matinée Engel, à la Bodinière, très grand succès pour le Printemps, l'opéra-comique de MM. C. de Roddaz et Montevoye, musique de Alex. Georges. Nombreux bis et rappels pour l'auteur, le directeur M. Engel et les interprètes Mlle Jane Barbieri et Vergonnet, MM. Paz, Chabrol et Morlet.

Les épreuves du Grand Prix de lutte de la Ville de Paris, dont l'intérêt est si grand, attirent aux Folies-Bergère où on les dispute, une foule considérable. Les champions les plus réputés du monde se mesurent chaque soir en des poules-séries qui produisent un immense effet. Hier la foule suivait attentivement les moindres prises de ces merveilleux lutteurs qui disputent, sur une surface de 6,000 francs de prix attribués à cette épreuve sportive désormais classique. Ce soir, continuation des épreuves.

Les Lions continuent avec le même entrain au Casino de Paris. Hier soir, le Lion de Valence s'est rencontré avec Carcassonne, qui a tombé en onze secondes.

Samedi prochain, séance avec Fournier contre Gambier, Crest contre Guérin, et le match de Pons contre le Lion de Valence.

Programmes des concerts de dimanche prochain au Châtelet et au Cirque d'été.

Concerts-Colonne, 2 h. 1/2 : La Procession nocturne (3e audition), poème symphonique (HEINE) par M. Eugène Raunay. Piano n° 4 (en 7 mineur) (C. SAINT-SAËNS). Introduction et andante, II Scherzo, intermède et finale : M. Raoul Pugno. — Concerto en Fa (Ed. LALO) : Andante, II allegro, III andantino, IV allegro con fuoco. M. Eugène Ysaÿe. — Episode symphonique (1re audition) (SARREAU) : M. Raoul Pugno. — Concerto en Ré mineur pour deux violons (J.-S. BACH) : Yvonne. II Largo ma non tanto, III Andante. M. Eugène Ysaÿe, M. Guillaume Rémy. — Lohengrin (prélude du 3e acte) (WAGNER).

Voici au annonce le programme d'aujourd'hui au Nouveau-Théâtre.

Concerts-Lamoureux, 2 h. 1/2 : Symphonie héroïque (BEETHOVEN). — Air d'Alceste (Gluck) chanté par M. Eugène Raunay. Poème symphonique sur le drame d'Isos Brand, 1re audition de M. Omer Letorey. — L'Invitation au voyage, mélodie (HENRI DUPARC), paroles de M. Ch. Baudelaire, audition aux concerts-Lamoureux. Concerto pour violoncelle (SAINTE-SAËNS), exécuté par M. Brandenkoff. — Tannhäuser, fragments (WAGNER) : a) air d'entr'acte, b) introduction, c) danses par M. Eugène Raunay ; d) introduction du 3e acte. — Ouverture de Geneviève.

Les Vignoles, un nouveau théâtre d'ombres et de marionnettes, installé, 29, cité d'Antin, fera son ouverture après-demain samedi. Le célèbre répertoire général à neuf heures du soir.

De Monte-Carlo : On a beaucoup applaudi, au 7e concert classique, la remarquable exécution du Vénusberg. M. Léon Jehin avait apporté tous ses soins à cette belle page du répertoire wagnérien qu'il a menée avec les chœurs. Le succès, très vif, a récompensé ce bel effort d'art.

Au même programme, la Symphonie en sol mineur, de Mozart ; Phäton, de Camille Saint-Saëns ; le nocturne du Songe d'une nuit

d'été, de Mendelssohn, et Kest, ouverture de Lassen.

A. Mercklein

PETITES NOUVELLES

Parlons d'autre chose, la décollante revue de l'Eldorado, va prochainement effectuer son tour de France. Les auteurs, MM. E. Héros et F. Lémon Viennet, en effet, de céder, moyennant de très belles conditions, le droit de représenter leur amusante fantaisie dans sept grandes villes de province.

Figaro à la Bourse

Mercredi 11 janvier

Chaque jour, le langage de la presse anglaise perd de son intérêt, et s'il continue à s'édulcorer comme ça, il finira par être aussi doux qu'un bonbon. Et au fur et à mesure qu'il se détend, nous nous rassérénons. Ajoutez que la liquidation anglaise poursuit dans de bonnes conditions, que l'argent est relativement bon marché, et que les Consolidés nous arrivent en avance nouvelle. Là-dessus, nous nous sommes sentis encouragés à reprendre du poil de la bête. A vrai dire, les tendances étaient déjà meilleures hier ; mais la légère hésitation qui les nuait en encore a totalement disparu, ainsi qu'il sied lorsque la politique étrangère a meilleur aspect, quand il n'est pas question de politique intérieure, et lorsque le comptant cesse de faire grise mine aux rentes, aux chemins de fer et aux principales valeurs industrielles. Ah ! si l'on avait seulement un bon petit courant d'affaires... Mais chut ! il paraît qu'il ne faut pas parler de cela pour le moment...

Le 3 0/0 reprend de 15 centimes à 101 57 après 101 52 et 101 60, cours qu'il dépasse légèrement après la clôture. Le 3 1/2 0/0 s'élevait à 104, après 103 90 et 104 10, c'est 7 centimes qu'il gagne. Il en gagna 20 au comptant, ou le 3 0/0 est en nouveau progrès de 15 centimes.

L'Extérieure a fléchi de 20 centimes à 46 45 après 46 70 et 46 40 ; elle attend sans doute, pour remonter, la constitution du nouveau ministère, qui tarde plus qu'on n'avait prévu. Les Bons cubains sont un peu plus faibles, le 5 0/0 à 458, le 6 0/0 à 488 ; mais les chemins espagnols restent fermes. L'Italien se raffermi à 92 50 après 92 05. Les 3 0/0 russes sont également bien tenus, le 1891 à 93 72 au lieu de 93 45, le 1896 à 94 70 au lieu de 94 25. Le Turc C gagne 20 centimes à 27, le D 2 centimes à 23 au lieu de 22 90. Le Japon 4 0/0 brésilien, qui passe de 56 90 à 57 70 ; le 5 0/0 est en avance de 3/8 à 66 3/4 ; et la plus grande fermeté règne sur les rentes provinciales, la Minas Gerais à 312, l'Espirito Santo à 298 50, etc.

La prime sur l'obligation de l'Indo-Chine monte de 8 à 10 francs, la Bourse est en hausse, le succès de l'émission de samedi. Les 47 fr. 50 d'intérêts annuels de ces obligations sont payables semestriellement, les 1er mai et 1er novembre. Le gouvernement de l'Indo-Chine s'intéresse à accélérer l'amortissement ou de rembourser par anticipation avant le 1er mai 1909.

L'Orléans à 715, la Banque de Paris à 929, le Lyonnais à 877, la Banque internationale à 530, etc., gagnent de 5 à 2 francs. Au comptant, les tendances sont aussi bonnes et les différences sont plus fermes qu'à terme. Reprise de 18 francs sur le Lyon à 1,880, de 3 francs sur le Nord à 2,080, de 25 francs sur l'Orléans à 1,785, de 14 francs sur l'Est à 1,350. Ainsi se trouve regagnée, en grande partie, la perte d'hier. L'obligation 4 0/0 du Chemin de fer du Bois de Boulogne est entre 296 et 297 ; elle était entre 293 et 294 lorsque je vous en parlai, il y a quarante-huit heures. Le public aime les entreprises qui, si l'on peut s'exprimer ainsi, « se passent » sous ses yeux.

Le Suez gagne 10 fr. à 3,470 de même que le Canal de Suez à 672, le 1er 3 1/2 0/0, les Voitures à 630. La Transatlantique à 315 et Omnibus à 1,785 se contentent de 4 à 5 francs. Il y a de la fermeté sur la Rakhmanoff à 705 et sur les Tavernes Pousset à 177 50. Le Rio à 880 et la De Beers à 680, montent de 5 et de 4 francs. Les Mines d'Or sont très fermes, par continuation. Il semble qu'il se prépare un vrai réveil sur ce marché, où on est très favorablement impressionné par le rendement de décembre, qui a été de 40,674 onces d'or contre 413,517 pour novembre. L'année 1898 a produit un total de 4,555,000 onces, en augmentation de plus d'un million et demi d'onces sur 1897. La Lancaster est à 74 fr., la Windsor à 87 50, etc.

Le Boursier

LA VIE ARTISTIQUE Exposition Mesdag

H.-W. Mesdag, le célèbre peintre marini hollandais, qui a réuni dans sa maison de La Haye une si importante et si admirable collection de nos maîtres de 1830, expose chez Durand-Ruel quelques toiles importantes et un petit nombre d'aquarelles. Cela fait, avec l'exposition Boudin, une série de marines à voir ; mais la mer immense est assez variée pour inspirer la finesse d'un Eugène Boudin et la puissance tranquille d'un Mesdag. L'exposition est des plus intéressantes. D'ailleurs M. Mesdag est chez nous connu et apprécié, et il expose assez fréquemment au Champ de Mars. Il y montra même naguère un chef-d'œuvre : la Plage de Scheveningue jonchée de bateaux après une tempête. La caractéristique du talent de ce peintre est une maîtrise, une force sans égale dans la science profonde et exacte de celle de Bakhuizen et de Guillaume Van de Velde, mais sans la sécheresse pompeuse du premier et avec plus d'ampleur que le second. C'est de ces maîtres qu'il dérive et la tradition hollandaise à en lui un très digne représentant. Parmi les tableaux exposés, tous égaux en autorité d'exécution et en largeur de composition, il est des effets très variés : des couchers de soleil, des mares basses, et même des glaces apâtes et désolées. Ainsi va la mer, entre les extrêmes de l'incendie ruisselant au gel impenetrable. Quant aux aquarelles, elles sont d'un facture non moins puissante. On admirera par la même occasion, à la même galerie, quelques toiles importantes de Manet, exposées en ce moment, et une très belle série de peintures et de pastels, femmes et enfants, par Mme Cassât.

Arsène Alexandre

La Vie Sportive

LE TURF NOTES SUR NICE

Je suis allé ce matin mercredi au Var où j'ai assisté au travail des chevaux. Il avait très fort toute la nuit le terrain, qui était excellent, par conséquent détrempé. Les six représentants de l'écurie Menier, que j'avais rencontrés au pas sur la promenade des Anglais, ne tardaient pas à faire leur entrée sur l'hippodrome où les rejoignaient presque tous les

chevaux des autres écuries. Le travail a commencé vers huit heures sur la piste d'entraînement, devenue très lourde. J'ai surtout fait attention aux quatorze concurrents qui vont disputer vendredi la Grande Course de haies. Deux d'entre eux ont sauté à Derby, avec son camarade d'écurie Saint-Vrain, et Rameur, qui a une excellente action. Le cheval allemand Undolf galope aussi d'une façon très couillante. Vigoureux a l'air bien. J'en puis dire autant de Pimpant, Trencin ne m'a pas plu. Reste à savoir comment sera la piste vendredi. Dans cette incertitude, il est très difficile de se prononcer. Vigoureux et Rameur sont mes préférés pour le moment.

PRIX DE MONTE-CARLO

Grande course de haies, handicap 20,000 francs. — Distance : 3,000 mètres environ

PAINANTS PROBABLES ET LEURS JOCKEYS
74 1/2 Brahma..... (Horn ou C. Dambelle)
74 Yverdun..... West
69 1/2 Vigoureux..... Collier
Undolf..... Macraets
67 Valois..... Albert Johnson
67 Mondovi..... Stanley
64 1/2 Pimpant..... Phina
64 1/2 Thémistocle..... Consoce
64 Le Louts..... Evans
63 Mirliton II..... Galy
62 Trencin..... T. Newby
60 Derby..... Maidment
60 Rameur..... M. L. de Romanet
60 Tron de l'Air..... Robeson

COTE DES PARIS

5/1 Vigoureux 10/1 Pimpant
8/1 Trencin 10/1 Thémistocle
8/1 Brahma 12/1 Le Louts
8/1 Mondovi 12/1 Mirliton II
10/1 Yverdun 16/1 Valois
10/1 Undolf 20/1 Tron de l'Air

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

(Par dépêche) Le Prix Voss a réuni quarante et un tireurs : M. Piailly, 45/15, 1er ; M. Erskine, 44/45, 2e ; la troisième place a été partagée entre MM. Devron et le comte de Robiano, 42/43. Les autres poules ont été pour MM. Roberts, Asti, Démons et Pérégo. Samedi, 14 janvier, prix Gajoli (handicap).

ESCRIME

Deux sociétés d'escrime ont demandé au président de l'Académie d'armes de leur désigner deux professeurs.

Les maîtres qui seraient disposés à remplir ces fonctions sont priés de s'inscrire au siège de l'Académie d'armes, 6, place Saint-Michel, avant samedi 14 courant.

Signation le passage à Paris d'un amateur distingué, M. Rosetti, député de Roumanie.

AUTOMOBILISME

Scrutin de ballottage, hier, à l'Automobile-Club de France. Ont été reçus : MM. Jean-Baptiste Devos, Emile Orsodi, Jean-Claude Thibaud, Walter Cecil Stronge, Georges Huet, David Oppenheim, vicomte Gabriel de Fontarce, Georges Lecherbonnier, Julien Fiat, Charles Mourier, Chateignon, Léon Barbier, Hoentschel, marquis de Vistabella, Cornilleau.

Sur la proposition de M. Archdeacon, le Comité de l'A.C.F. met à l'étude une modification aux statuts du Club, consistant à créer une section de membres de province dont la cotisation sera moins élevée que celle des membres parisiens.

L'emménagement du cercle dans l'hôtel de la place de la Concorde se fera le 15 exactement. Dès le lendemain, dans l'entresol hâtivement mais confortablement installé par M. Rives, on pourra déjeuner, mais non dîner.

Le pari Houry-Noël aura lieu avant huit jours.

PETITES NOUVELLES

Automobilisme. — L'un des plus récents modèles construits par la Société des Voitures Bolles se compose d'un véhicule à un place sur lequel on peut instantanément adapter, à l'avant, un autre siège à une ou deux places, ou une caisse de livraison.

C'est dire à quels multiples emplois peut servir la nouvelle voiturette ainsi transformée. — Pour les automobiles comme pour les équipes de luxe, les meilleures roues sont les roues Vinet caoutchoutées, dont les bandages

SCALA En vol de la chair! Revue. M. Polaire, Therval, d'Autrey, etc. MA BODINIÈRE TOUS LES JOURS à 3 heures et à 8 heures. PARISIANA Parisiana à 8 heures. M. Thibaud, Suz. Derval, Gietter de Castillon. TRÉTEAU 88, rue Pigalle, Tél. 136.42. T. les soirs, 9 1/2. Fursy, Hyspa Moy. En Avant. TABARIN Smart! Le Gallo et Diesterle. LES MATHURINS M. Deval, J. Battalini, 36, r. Mathurins. LES CAPUCINES 94/4, le Prince de Cyrano. LES VIOLETTES Samedi 14 Janvier OUVREURE. FUNAMBULES SEVERIN dans Chant d'habits. CIRQUE MEDRANO 24, des Martyrs. MOULIN-ROUGE Tous les soirs, à 8 h 1/2. GRAND GUIGNOL rue Chaplat (T. 228-34). CIGALE L'Inimitable, fantaisie en un acte. A LA ROULOTTE 42, rue de Douai. CARILLON 43, r. T-Auverg. CONCERT EUROPEEN 5, rue Biot. TOUR D'IFFEL nuit jusqu'au 2e étage. JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. BYR JONELLES, pinces-nez, lunettes, faces à main.

AVIS MONDIAINS Déplacements. M. le comte de Baden, à Lemberg. M. le baron de Coehorn, au chat de Schoppenwhir. M. David (Paul), à Dax. M. Gouge (Gaston), à Lormes. M. le comte de Koryevan, au chat de Ponthes. Mme Labitte, à Fouquieres. M. le comte de Longpont. M. Michalids, à Dresde. M. Not (H.), au château de Charmatès. M. de Villiers, à Cabourg. RENTRÉS A PARIS. Le baron Brincard. M. Cananan (T.-C.). Le marquis de Campaigo. M. Gradis (Henri). Le marquis de Laspain. M. le baron Lacroette. M. Lemoine. Le baron Mallet (Alphonse). M. Maillé Saint-Fernand. M. Martel (Gabriel). M. Quénaud (Fernand). Le comte de Ségur (Louis). Correspondance personnelle. Pour simplifier l'envoi des lettres et des lettres de personnes, nous déléguons des bons de 6 francs. Chaque bon représente une ligne. AVIS. DÉSESPÉRÉE, PARDONNERA. Petite Reine. Demain impossible. Expliquez-moi pourquoi. J. B. C. L'édit ont qdsksd md ozr sqno iteqtoqz nmfd iz amgdqz ozvd ds estq skz. A. B. C. D. Il faut attendre pour nous voir. COMMISSAIRES-PRISEURS. Expositions et Ventes. BIBLIOTHÈQUE de feu M. Alfred PIAT. Chevaux et Voitures. URGENT: Victoria, Phaeton, 1er marque, HARNAIS, 23, r. Denfert-Rochereau. COUPE de luxe de GEIBEL, 21 presque pas roulé, 1.100, à coté 2.500. Ecrite R. K., Figaro.

Vélocipédie, Automobiles. POUR NICE - A vendre ou louer AUTOMOBILES à Chev. Garage VINET, 25, rue Brunet. Divers. CANICHE, COLLY, Fox, Bellon, 144, quai d'Autueil. OFFICIERS MINISTÉRIELS. AVIS. ADJUDICATIONS. Paris. MAISON D'ITALIENS, 34 et 36, r. de Valenciennes. ADJUDICATION, Paris, en l'étude de M. Félix DELAPALME, notaire, rue de Valenciennes, n° 34. FONDS JETS RELIGIEUX exploités à PARIS, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 26. PROPRIÉTÉ S. ANTOINE, 278, et 41, C. 941, env. TERRAIN de 2000 m², 2000, A. P. S. 1 en ch. not. 24 janv. 1899. HOTEL à PARIS, rue de Valenciennes, n° 34. HOTEL à PARIS, rue de Valenciennes, n° 34. VENTE au Palais de Justice, à Paris, le 9 fév. 99. PROPRIÉTÉ CHARRENTON-LE-PONT (Seine). VENTES A L'AMABLE. Paris. A VENDRE HOTEL A PARIS, 8, r. Paul-Baudry, à l'ambale.

VENTES ET LOCATIONS. Paris. CHAIX D'APPARTEMENT MODERNES ET HOTELS. A LOUER. PORTER MAILLOT, 239, BOULEVARD PEREIRE. MAISONS RECOMMANDÉES. Objets artistiques. ANCIENNES, GUITARRES, tous autres instruments. HAMBURGER FRÈRES. PLUS D'INCENDIE EXTINCTEUR. Librairie, Edition. ANNUAIRE. CHATEAUX. GUIDES. HYGIÈNE, MÉDECINE, PHARMACIE. CONTREXEVILLE. MALADIES DE LA LANGUE. SAINT-CHRISTAU. LES ANALYSES MÉDICALES.

VOYAGES ET EXCURSIONS. Hôtels recommandés, Pensions de famille. ALLEMAGNE. CENTRAL-HOTEL, le plus grand. BIARRITZ. GRAND HOTEL. PARIS HOTEL DU TIBRE. ÉGYPTE ET LE NIL. SERVICE RÉGULIER DES BATEAUX A VAPEUR DE LUXE. Excursions. Mouvements. Offres et Demandes. ASSOCIÉ. EMPLOYÉ INTERESSÉ. SITUATION. CAPITAUX. ADAGASCAR.

PERSONNE donnant références de 1er ordre. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE pour associé d'import. AVIS COMMERCIAUX. Industrie, Fonds de Commerce. SITUATION ADMINISTRATIVE. MARIAGES. RENSEIGNEMENTS UTILES. OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS. UNE DAME. DIABÈTE. PRETS A 3 50%.

LA BOURSE POUR TOUS. JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE. LA BANQUE FONCIÈRE, 1, rue de Maubourg, Paris. PRÊTE DES CAPITAUX. BANQUE FRANÇAISE, 18, boulevard Montmartre, Paris.

PHARMACIE NORMALE. La plus grande et la plus importante du monde. Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris et de plusieurs grandes administrations. Pharmacies de famille, de poche, de voyage, & Livre dans tout Paris par garçons et voitures.

PREGIOSA VIOLETTE. ED. PINAUD. BANQUE DE PRÊTS FONCIERS. CAPITAUX à placer sur Hypothèques.

C. Otto Gehrckens. fabrique de courroies. Hambourg. (Transmission à droite). Courroies demi-croisées.

La Maison E. VORMUS, 5, rue Cambon, Paris. TELEPH. 250.44 (Maison de Confiance, 8e année). PRÊTE CAPITAUX. DIABÈTE. PRETS A 3 50%.

PRETS A 3 50%. SUCCESSIONS, etc. (à l'usage de l'usufruitier). BANQUE FRANÇAISE, 18, boulevard Montmartre, Paris. TELEPHONE.

BOURSE DU MERCREDI 11 JANVIER 1899

Table of market data for January 11, 1899. Columns include: Dern. reventu, Hausse, Baisse, DÉSIGNATION DES VALEURS, Hier, Aujourd., Dern. reventu, Hausse, Baisse, DÉSIGNATION DES VALEURS, Hier, Aujourd., etc. Sections include: Fonds Français, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines, Valeurs en Banque, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines, LONDRES.